

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2023-2024

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Cette publication a été réalisée par la Direction de l'évaluation des programmes et de la reddition de comptes et éditée par la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.transports.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
700, boulevard René-Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports et de la Mobilité durable favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



© Gouvernement du Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2024

ISBN 978-2-550-98479-5 (imprimé)

ISBN 978-2-550-98480-1 (PDF)

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Photo en couverture

Source : 2019 - Simulation Duchesnay

© SOPFEU

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	XI
1. L'ORGANISATION	1
1.1 Organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	8
2. LES RÉSULTATS	11
2.1 Plan stratégique	11
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	25
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	29
3.1 Utilisation des ressources humaines	29
3.2 Utilisation des ressources financières	35
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	49
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	52
4.1 Gestion des effectifs	52
4.2 Développement durable	53
4.3 Occupation et vitalité des territoires	58
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	67
4.5 Accès à l'égalité en emploi	67
4.6 Allégement réglementaire et administratif	71
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	72
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	75
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	78
4.10 Politique de financement des services publics	79
4.11 Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant	83

MESSAGE DE LA MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Madame la Présidente,

En conformité avec la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ce rapport présente les résultats obtenus par notre organisation pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024.

Au cours de cette période, nous avons déployé, notamment, le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 qui comporte 27 mesures visant à sécuriser les déplacements de tous les usagers et usagères de la route, dont les plus vulnérables comme les piétonnes et piétons de tous les âges. De plus, le Ministère s'est doté du Plan d'action 2023-2026 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers dont l'objectif principal est d'améliorer la protection de celles et ceux qui travaillent dans les zones de chantiers et qui sont davantage exposés aux risques d'accident. Il a également déposé son premier plan d'action ministériel en affaires municipales afin de renforcer et de développer la collaboration avec ce milieu.

Tout au long de cette dernière année, le personnel du Ministère a soutenu différentes collectivités lors de plusieurs événements majeurs. Pensons notamment aux inondations de Baie-Saint-Paul, aux feux de forêt, aux glissements de terrain à Rivière-Éternité ou aux aléas côtiers.

Je profite du dépôt de ce rapport annuel pour remercier les membres du personnel qui, par leur contribution quotidienne, concrétisent nos engagements auprès de la population. Je tiens à souligner leur grand dévouement, leur compétence et leur détermination pour assurer la bonne marche de nos projets et de nos actions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Transports et de la Mobilité durable,

Original signé

Geneviève Guilbault

Québec, septembre 2024

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Madame Geneviève Guilbault

Ministre des Transports et de la Mobilité durable
Hôtel du Parlement, Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je porte à votre attention le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ce document fait état des nombreuses réalisations du Ministère à l'égard des engagements pris notamment envers la population et nos partenaires dans le Plan stratégique 2023-2027, dans la plus récente Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et dans le Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il fait également état de l'utilisation de nos ressources et de la façon dont le Ministère se conforme aux différentes exigences législatives et gouvernementales.

Durant la dernière année, nous avons concentré nos efforts à consolider la performance du Ministère et la reconnaissance envers nos employés. Ces deux aspects, intimement liés, visent à rendre notre organisation plus agile, tout en valorisant nos employés, leurs talents, leurs résultats et leur engagement.

Je tiens donc à exprimer mes sincères remerciements au personnel du Ministère qui a su faire vivre notre mission et réaliser avec dévouement et professionnalisme les multiples mandats confiés par le gouvernement. Je salue également tous les partenaires qui contribuent au fonctionnement de nos systèmes de transport.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Transports et de la Mobilité durable,

Original signé

Frédéric Guay

Québec, septembre 2024

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous déclarons que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

Les membres de la direction,

Original signé

Frédéric Guay

Sous-ministre

Original signé

Frédéric Bouthillette

Sous-ministre adjoint au transport ferroviaire et aux projets stratégiques de transport collectif

Original signé

Marie-Claude Corbeil-Gravel

Sous-ministre adjointe aux ressources humaines et à la performance organisationnelle

Original signé

Nikolas Ducharme

Sous-ministre adjoint aux finances, à la transformation numérique et aux intelligences artificielles

Original signé

Caroline Fontaine

Sous-ministre adjointe à l'expertise contractuelle et immobilière

Original signé

Valérie Maltais

Sous-ministre adjointe au transport aérien et maritime et aux grands projets

Original signé

Frédéric Pellerin

Sous-ministre adjoint à l'ingénierie et aux infrastructures

Original signé

Jérôme Unterberg

Sous-ministre adjoint à l'électrification, au transport terrestre et à la sécurité

Original signé

Jean Villeneuve

Sous-ministre associé aux territoires

Original signé

Luc Tremblay

Sous-ministre adjoint aux territoires de l'Est

Original signé

Didier Lambert Toni

Sous-ministre adjoint aux territoires de l'Ouest

Original signé

Jean Séguin

Sous-ministre adjoint au soutien à l'exploitation et à la sécurité civile

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des informations présentées dans toutes les parties du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024, à l'exception des résultats du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur les informations examinées. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024*.

Le Plan stratégique 2023-2027 comprend plusieurs indicateurs pour lesquels les résultats présentés dans la partie 2.1 du *Rapport annuel de gestion 2023-2024* proviennent de données externes dont le Ministère n'est pas le propriétaire. Ainsi, nous nous sommes assurés que ces résultats étaient appuyés sur une source externe. Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans les parties examinées nous paraissent à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

La directrice générale des enquêtes, de l'audit, de l'intégrité et du Bureau de l'inspection générale,

Original signé

Hind Belqorchi

Québec, septembre 2024

1. L'ORGANISATION

1.1 Organisation en bref

Mission

Le Ministère a pour mission de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec.

Valeurs

Pour appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission et promouvoir sa vision, le Ministère fonde ses actions sur les valeurs organisationnelles suivantes :

Collaboration

La collaboration est une pratique qui amène des gens à unir leurs compétences et leurs idées pour atteindre un objectif commun. Qu'il s'agisse de personnes provenant de l'intérieur ou de l'extérieur de l'organisation, le travail collaboratif implique une confiance et une écoute mutuelles, un engagement de chaque personne dans l'effort à fournir ainsi que le partage de la responsabilité des résultats.

Rigueur

La rigueur professionnelle consiste à tenir ses engagements (sens des responsabilités) et à être en mesure de justifier l'état d'une situation. Être rigoureux, c'est aussi être cohérent dans les façons de faire pour arriver aux objectifs fixés. La rigueur se manifeste par l'exactitude et la pertinence des sources et des références consultées ainsi que des faits rapportés.

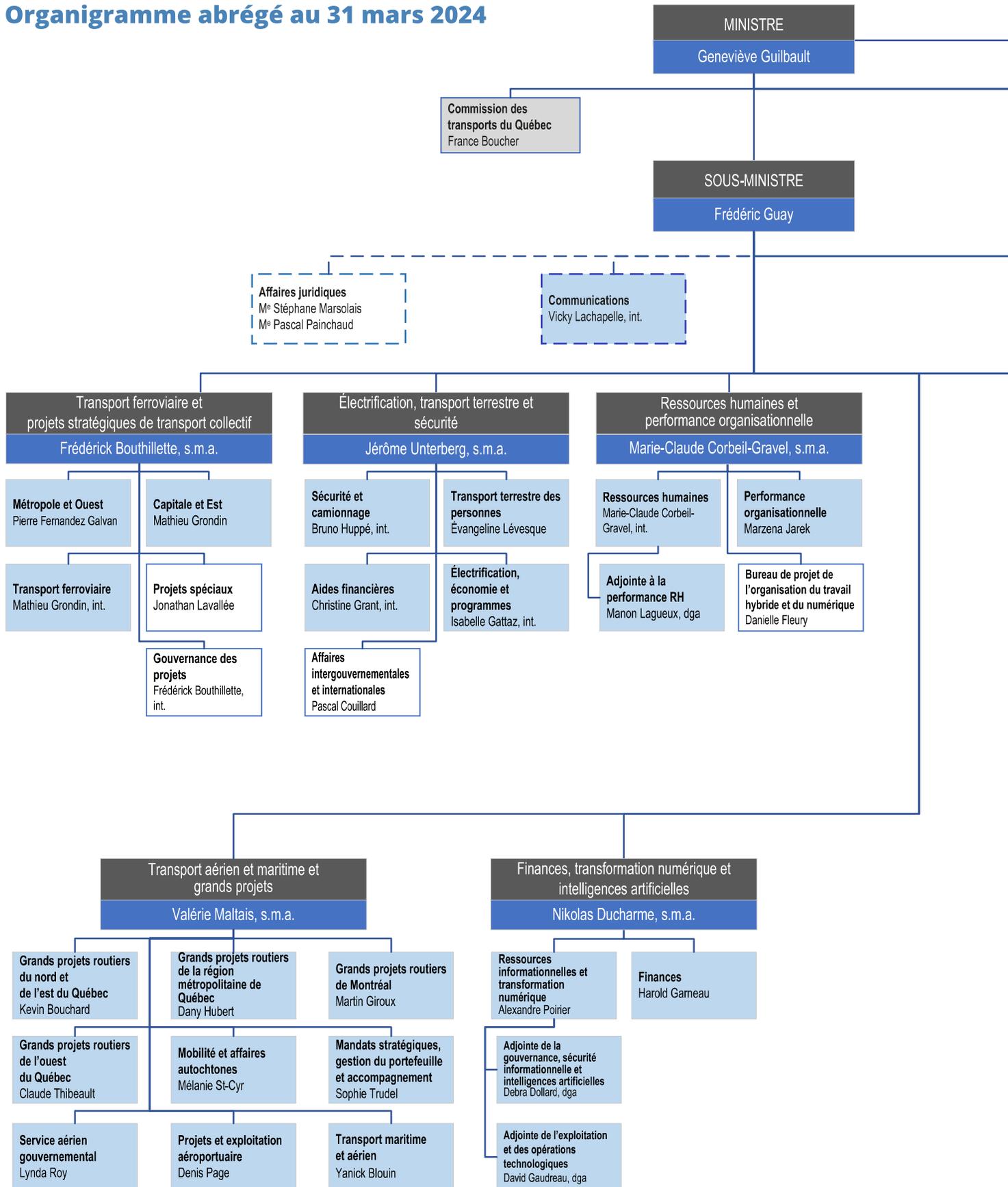
Excellence

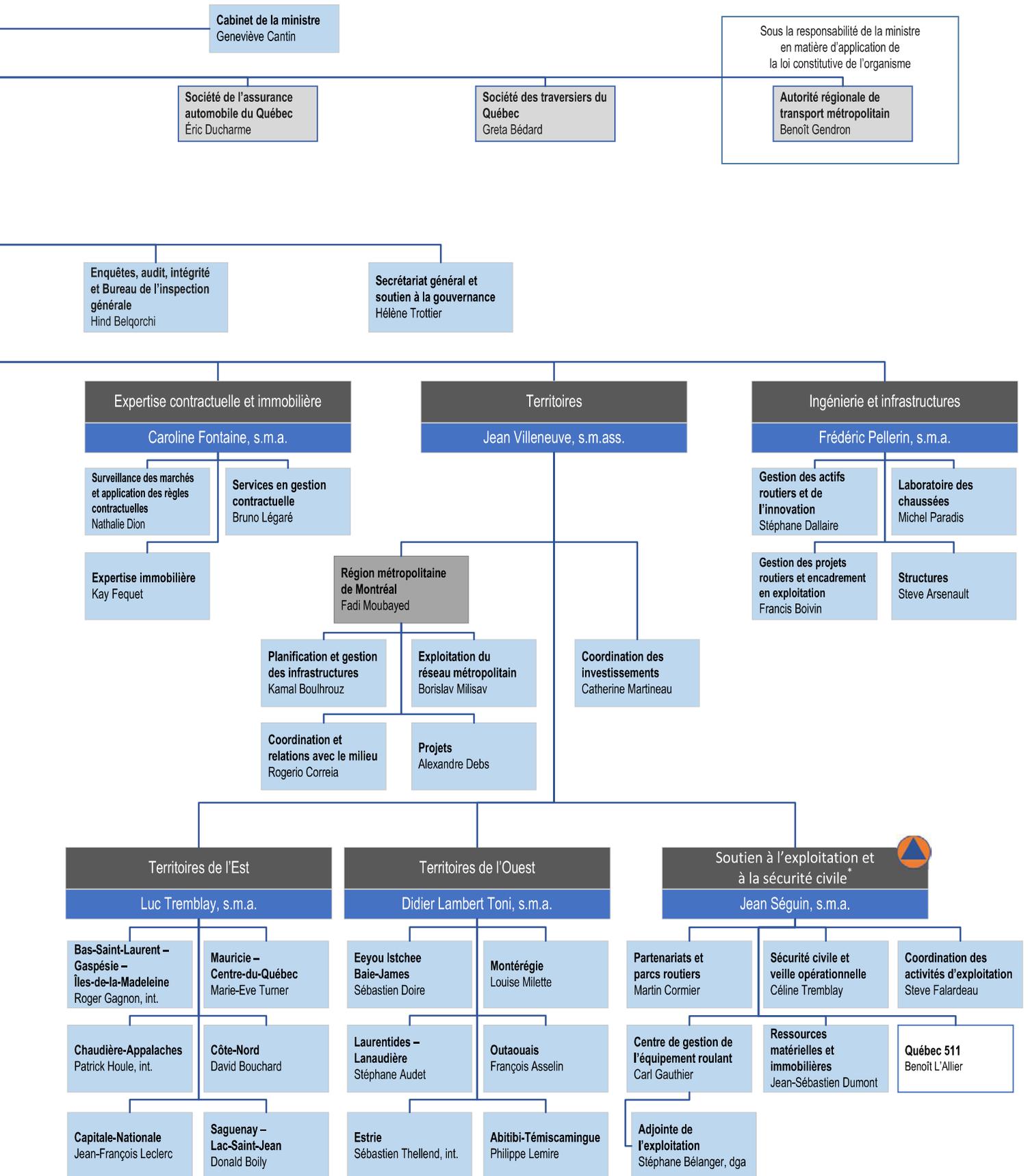
L'excellence se traduit par la volonté permanente d'apporter le meilleur service possible, de chercher sans cesse à s'améliorer, de maîtriser chaque détail et de s'inspirer des meilleures pratiques.

Clientèle

Personne, groupe cible, intervenant ou organisation susceptible d'utiliser les infrastructures et les équipements de transport de même qu'un service offert par le Ministère.

Organigramme abrégé au 31 mars 2024





Légende :



* La fonction de coordonnateur ministériel en sécurité civile relève directement du sous-ministre.

Structure administrative

Certaines modifications ont été apportées à la structure organisationnelle en novembre 2023 afin de regrouper les équipes qui travaillent sur des sujets communs et d'équilibrer les charges de travail entre les sous-ministériats et les secteurs. Au 31 mars 2024, le Ministère comptait 11 sous-ministériats qui assument des mandats particuliers, à savoir :

- le Sous-ministériat à l'ingénierie et aux infrastructures;
- le Sous-ministériat à l'électrification, au transport terrestre et à la sécurité;
- le Sous-ministériat aux finances, à la transformation numérique et aux intelligences artificielles;
- le Sous-ministériat à l'expertise contractuelle et immobilière;
- le Sous-ministériat aux ressources humaines et à la performance organisationnelle;
- le Sous-ministériat au transport aérien et maritime et aux grands projets;
- le Sous-ministériat au transport ferroviaire et aux projets stratégiques de transport collectif;
- le Sous-ministériat aux territoires :
 - le Sous-ministériat aux territoires de l'Est,
 - le Sous-ministériat aux territoires de l'Ouest,
 - le Sous-ministériat au soutien à l'exploitation et à la sécurité civile.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction des affaires juridiques, qui relève du ministère de la Justice, et la Direction générale des communications, qui relève du ministère du Conseil exécutif. Le Ministère comprend également le Secrétariat général et du soutien à la gouvernance ainsi que la Direction générale des enquêtes, de l'audit, de l'intégrité et du Bureau de l'inspection générale.

Un organisme et deux sociétés relèvent directement de la ministre des Transports et de la Mobilité durable : la Commission des transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des traversiers du Québec. Ces organisations élaborent leur propre rapport annuel de gestion.

Contexte de l'organisation

Les effets des changements climatiques sur les infrastructures

L'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée et marquée par une fréquence et une intensité plus élevées d'événements extrêmes (feux, vagues de chaleur, précipitations extrêmes, inondations, etc.). Au Québec, les régions situées plus au sud sont particulièrement touchées par les inondations, tandis que le nord de la province est davantage affecté par le dégel et la dégradation du pergélisol. Les côtes de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent sont quant à elles fragilisées par les dommages causés par l'érosion et la submersion.

Les changements climatiques et les catastrophes naturelles accentuent la vulnérabilité et le vieillissement précoce des infrastructures de transport. Dans ce contexte, le Ministère poursuit le développement de ses connaissances et de son expertise à l'égard des aléas naturels et des changements climatiques et vise à rendre ses pratiques

de gestion plus préventives. En 2023-2024, le Ministère a réalisé 17 projets routiers planifiés liés à l'adaptation aux changements climatiques et 15 projets permettant de répondre aux événements climatiques nécessitant des travaux d'urgence.

Les émissions de gaz à effet de serre et l'électrification des transports

Au Québec, 42,6 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des transports, ce qui inclut le transport routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route. Le transport routier représente la source la plus importante, soit 31,2 % des émissions totales de gaz à effet de serre¹.

À cet égard, un grand chantier d'électrification des transports a été entrepris, notamment par la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 qui vise à appuyer l'électrification des autobus urbains et scolaires, des taxis, des voitures et des camions ainsi qu'à développer le réseau de bornes de recharge électriques pour répondre aux besoins de l'ensemble des régions du Québec.

Le transport collectif et le transport actif jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de mobilité durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées au transport des personnes. Dans ce contexte, le Ministère accompagne et soutient les organismes municipaux dans leurs efforts pour mettre en place et améliorer des services sur leur territoire dans le cadre des programmes d'aide.

Le déficit de maintien d'actifs et le financement

La majorité des infrastructures de transport routier a été construite entre les années 1960 et 1980. Malgré les investissements majeurs réalisés au cours des dernières années, les infrastructures affichent un déficit de maintien d'actifs qui progresse. Le déficit de maintien d'actifs du réseau routier représente 58 % du déficit total de l'État, soit 20,2 milliards de dollars évalués en 2023-2024².

Or, au fur et à mesure que les propriétaires de véhicules se tournent vers d'autres carburants que l'essence, les taxes perçues par le gouvernement diminuent. Combinée à d'autres facteurs, cette tendance a une incidence sur les revenus disponibles pour combler le déficit de maintien des actifs.

L'inflation

Le taux d'inflation au Québec a connu une baisse en 2023 (4,5 %) par rapport à 2022 (6,7 %). Cependant, ce taux est supérieur à celui de l'ensemble du Canada (3,9 %)³ et à la fourchette cible de la Banque du Canada (de 1 à 3 %)⁴.

L'inflation et les problèmes d'approvisionnement entraînent des répercussions non négligeables sur la réalisation des activités du Ministère, en particulier sur le coût des projets.

1. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2021 et leur évolution depuis 1990*, p. 9, [En ligne], <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2021/inventaire-ges-1990-2021.pdf>.
2. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Budget de dépenses 2023-2024 - Plan québécois des infrastructures 2023-2033*, p. A-24, [En ligne], https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/23-24/6_Plan_quebecois_infrastructures.pdf.
3. STATISTIQUE CANADA, *La croissance des prix ralentit dans toutes les provinces*, [En ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240116/cg-b006-fra.htm>.
4. BANQUE DU CANADA, *Inflation*, [En ligne], <https://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/politique-monetaire/inflation/>.

La sécurité des transports

Depuis plusieurs décennies, les partenaires de la sécurité routière au Québec ont multiplié les efforts afin de réduire les décès et les blessures attribuables aux accidents de la route. Au fil des années, le nombre d'accidents mortels et graves a considérablement diminué en dépit d'une hausse importante du nombre de véhicules en circulation et de titulaires de permis de conduire. Les gains obtenus sont néanmoins fragiles et varient d'un type d'utilisateur à l'autre.

À ce chapitre, le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 témoigne de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'instauration d'une vision renouvelée de la sécurité routière : la Vision zéro. Inspiré des bonnes pratiques dans le domaine, le Plan d'action comporte des mesures visant à sécuriser les déplacements des usagers de la route, notamment les plus vulnérables, et à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens⁵.

Les habitudes de mobilité

Selon le sondage sur les expériences et les habitudes de déplacement des Québécois, réalisé par le Ministère en 2022, la voiture demeure le mode de transport le plus utilisé. En fait, lors de leurs déplacements les plus fréquents, 68 % des Québécois avaient choisi le voiturage en solo. Dans une moins grande proportion se trouvent le transport en commun, l'automobile comme passager, la marche et le vélo. Afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de nombreux Québécois seraient prêts à se procurer un véhicule électrique ou à réduire l'utilisation de leur voiture actuelle. De plus, ils seraient enclins à utiliser plus régulièrement le transport en commun (14 %), le déplacement à pied (11 %) et le vélo (8 %).

En septembre 2023, dans l'ensemble du pays, le nombre de déplacements de passagers effectués sur les services urbains de transport en commun était inférieur de 18 % à ce qu'il était au même mois en 2019, et ce recul s'explique en partie par la croissance du télétravail⁶.

Les innovations technologiques

Les systèmes de transport intelligents permettent d'optimiser plusieurs composantes du système de transport, comme la gestion de la circulation, l'exploitation des véhicules commerciaux, l'information aux voyageurs en temps réel, le transport collectif et le paiement électronique.

Plusieurs autres solutions innovantes de mobilité se développent afin de répondre aux besoins en matière de mobilité des usagers, telles que la mobilité « partagée », les offres de transport collectif flexibles ou les technologies de micromobilité.

Des équipes à l'écoute de la clientèle

La population peut compter sur la compétence et l'engagement du personnel qui est réparti dans des bureaux régionaux et centraux sur l'ensemble du territoire du Québec et qui s'efforce de répondre aux attentes et aux besoins de sa clientèle. Pour la réalisation de ses activités et afin de s'inscrire dans une visée proactive quant aux enjeux d'attraction, de fidélisation, de maintien de la performance et de la santé organisationnelle, le Ministère accentue ses efforts quant à la mobilisation de son personnel et à l'amélioration de l'expérience employé.

-
5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan d'action en sécurité routière 2023-2028*, p. 5-7, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/Plan-action-securite-routiere/Plan_action_securite_routiere_2023-2028.pdf.
 6. STATISTIQUE CANADA, *Travail à domicile et utilisation du transport en commun au Canada*, 2016 à 2023, p. 1, [En ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/36-28-0001/2024001/article/00002-fra.pdf?st=XCf3BsK5>.

Chiffres clés

CHIFFRE CLÉ	DESCRIPTION
8 258	Employées et employés en moyenne au Ministère
8,7	Milliards de dollars en dépenses au Ministère et au Fonds des réseaux de transport terrestre
49,8	Milliards de dollars d'investissements consentis au secteur des transports au Plan québécois des infrastructures 2023-2033
31 130	Kilomètres de chaussées du réseau routier supérieur sous la responsabilité du Ministère
5 633	Structures sur le réseau routier supérieur
4 258	Ponts gérés par le Ministère sur le réseau municipal
481	Événements traités par les centres intégrés de gestion de la circulation en moyenne par jour
2 682 677	Pages vues en moyenne par mois sur le site Web de Québec 511
2 100	Contrats de 25 000 dollars et plus accordés en moyenne annuellement pour les cinq dernières années

1.2 Faits saillants

L'agilité des équipes ministérielles en réponse aux événements majeurs

En collaboration avec ses partenaires, les équipes du Ministère ont été déployées tout au long de cette année remplie en aléas de toute sorte afin d'assurer la sécurité civile.

Le combat avec bravoure des incendies de forêt

Grâce au dévouement exceptionnel des équipes de lutte contre les incendies, aucune perte de vie ni aucune résidence incendiée n'a été répertoriée au Québec, et ce, malgré une année record en matière d'incendies de forêt. De mai à septembre 2023, les équipes ont travaillé, en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu, pour combattre les incendies de forêt. Pour ce travail essentiel et inestimable, elles figurent parmi les personnalités de l'année du magazine *L'actualité*.

La fermeture du pont Touzel sur fond de feux de forêt

À la suite de la découverte d'une fissure le 30 mai 2023, le pont Touzel situé à Rivière-au-Tonnerre sur la Côte-Nord a été fermé, isolant ainsi la municipalité régionale de comté de Minganie pendant que des feux de forêt hors contrôle menaçaient la route 389 et le secteur de Sept-Îles. Plusieurs équipes du Ministère ont rapidement été mobilisées pour les travaux en urgence. Également, la mise en place des ponts aériens, dès le lendemain, a permis d'approvisionner en biens essentiels les communautés situées à l'est du pont.

La fermeture de la route 170 à Rivière-Éternité

Un glissement de terrain survenu à la suite d'un fort orage le 1^{er} juillet 2023 a forcé la fermeture complète de la route 170 à Rivière-Éternité au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Des équipes du Ministère ont été dépêchées sur place pour évaluer les dommages subis par la route et réaliser rapidement les travaux requis. Toutes les personnes qui étaient à l'œuvre ont redoublé d'efforts lors de cette épreuve pour assurer des communications efficaces et des relations constantes avec le milieu.

La fermeture de plusieurs liens routiers dans la région de Charlevoix lors des inondations

Dès le début des inondations, le 1^{er} mai 2023, le Ministère a dû procéder à la fermeture en urgence de plusieurs ponts, dont celui situé sur la route 138, dans le secteur de la rivière des Mares, à Baie-Saint-Paul. Malgré les conditions difficiles, les équipes sont parvenues à appliquer les meilleures pratiques environnementales en matière de restauration et de végétalisation des berges.

La reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

En avril 2023, le contrat avec l'entrepreneur responsable de la reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes a été signé. Les travaux de construction ont débuté à l'automne 2023 et la nouvelle infrastructure sera mise en service graduellement à partir de la fin de 2026.

Le nouveau pont comptera trois voies de circulation par direction, des accotements larges adaptés à une utilisation par les autobus ainsi qu'une piste polyvalente pour les piétonnes et les piétons et les cyclistes.

Le dévoilement et la mise en œuvre du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028

Le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028, présenté le 22 août 2023, propose une approche renouvelée et inspirée de la Vision zéro. Ce plan, doté d'investissements de plus de 180 millions de dollars, présente 27 mesures pour réduire le nombre d'accidents sur le réseau routier et leur gravité.

En 2023-2024, quelques actions prévues à ce plan ont été réalisées :

La grande campagne *La sécurité routière, j'embarque!*

Mise en œuvre par la Société de l'assurance automobile du Québec, cette campagne porte sur la sécurité dans les zones scolaires, la sécurité des piétons et des cyclistes, la sécurité sur les chantiers routiers et la responsabilisation de tous les usagers.

Le premier plan d'action ministériel en affaires municipales

Le Plan d'action 2023-2027 propose 20 mesures concrètes visant à accroître la satisfaction, renforcer les liens, simplifier les échanges et harmoniser les pratiques entre le Ministère et les municipalités. Il prévoit entre autres la création d'un bureau consacré aux affaires municipales, la mise en place d'un réseau d'agents de liaison à travers le Québec, ainsi qu'une mobilisation accrue des ressources spécialisées du Ministère.

La présentation d'un projet de loi sur la sécurité routière

Présenté le 8 décembre 2023 à l'Assemblée nationale, ce projet de loi visait à modifier le Code de la sécurité routière et ainsi mettre en œuvre différentes actions prévues au Plan d'action en sécurité routière 2023-2028. Les nouvelles dispositions législatives prévoient entre autres l'établissement d'une limite de vitesse maximale de principe à 30 kilomètres à l'heure dans les zones scolaires et renvoient l'encadrement juridique des systèmes de détection en vue, notamment, d'une mise en disponibilité de plus de radars photo à l'usage des municipalités.

La sécurisation des milieux pour les travailleurs sur les chantiers routiers

Dévoilé le 3 juillet 2023, le Plan d'action 2023-2026 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers présente les actions priorisées pour les prochaines années afin de poursuivre la mise en place de mesures visant à protéger les travailleurs sur les chantiers routiers et à atténuer leur exposition aux risques liés à ces sites. Il mise également sur le renforcement de la sensibilisation auprès des usagers de la route quant aux comportements à adopter en zone de travaux routiers.

Les ajustements aux normes en matière de signalisation sur les chantiers

En réponse au rapport sur la gestion des chantiers de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dévoilé en janvier 2023, ainsi qu'aux demandes formulées par la Ville de Montréal à l'occasion du Sommet sur les chantiers, tenu en mars 2023, le Ministère a revu dès juin 2023 différentes mesures de signalisation.

Cet exercice vise notamment à maintenir la sécurité des usagers et des travailleurs, tout en diminuant les effets nuisibles de la signalisation dans l'espace public urbain. Ces modifications permettent notamment aux municipalités d'utiliser des cônes plus compacts et mieux adaptés au milieu urbain. De plus, des modifications sont prévues aux barrières servant à fermer les trottoirs afin qu'elles puissent être mieux détectées par les personnes non voyantes.

La première antenne du Réseau express métropolitain

L'antenne Rive-Sud du Réseau express métropolitain a été inaugurée le 28 juillet 2023. Une fin de semaine de gratuité a été offerte au public les 29 et 30 juillet, juste avant l'ouverture officielle le 31 juillet 2023. Cette antenne est la première d'une série de quatre qui, à terme, étendront le réseau de métro léger sur une distance de 67 kilomètres. Ce nouveau mode de transport, électrique, universellement accessible et entièrement automatisé, est en fonction entre Brossard et la Gare Centrale à Montréal.

Des investissements majeurs pour la réhabilitation complète des chemins de fer

Les 27 et 28 juin 2023, des investissements de plus de 1,3 milliard de dollars ont été annoncés :

- 871,8 millions de dollars pour la réhabilitation complète du chemin de fer de la Gaspésie;
- 440 millions de dollars pour assurer la réhabilitation complète du chemin de fer Québec Central entre Vallée-Jonction et Thetford Mines.

Le lancement du Programme ministériel de reconnaissance

Diffusé en octobre 2023, ce programme contient des mesures concrètes et porteuses de sens pour faire de la reconnaissance au travail l'une des pierres angulaires de la culture du Ministère. Le Programme ministériel de reconnaissance est une action phare de la démarche d'optimisation de l'expérience employé. Il démontre toute l'importance accordée à la valorisation du personnel des équipes qui insufflent leur énergie et leur passion au quotidien dans la réalisation de la mission du Ministère.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

La présente section fait état des résultats obtenus au regard de la première année du Plan stratégique 2023-2027.

La gestion responsable du réseau d'infrastructures et l'adoption de pratiques exemplaires en mobilité durable constituent les grandes priorités du nouveau plan stratégique, qui seront portées par le personnel ministériel engagé et à l'écoute de sa clientèle.

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : Pérennité et qualité des actifs

Orientation 1 : Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le réseau des transports du Québec

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	PAGE
1. Maximiser les effets des investissements sur la qualité des infrastructures	1. Nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état	1 030	1 045	14
	2. Nombre de structures du réseau routier supérieur et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état	184	169	15
	3. Nombre de projets routiers réalisés en adaptation aux changements climatiques	7	17	16
2. Accroître les gains économiques et environnementaux du transport des personnes et des marchandises	4. Achalandage en transport collectif	331 millions de déplacements	403,5 millions de déplacements	17
	5. Tonnage de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec	211 033 milliers de tonnes	209 433 milliers de tonnes	18
3. Contribuer à la réduction du nombre d'accidents mortels ou graves	6. Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves	≥ 1,5 % par rapport à 2017-2018-2019	9 %	19

ENJEU 2 : Pratiques exemplaires en matière de mobilité durable

Orientation 2 : Prioriser la mobilité durable dans les pratiques du Ministère

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	PAGE
4. Accroître l'utilisation des pratiques écoresponsables par le Ministère	7. Pourcentage des véhicules légers du parc gouvernemental qui sont électriques	24 %	24 %	21
	8. Proportion des nouveaux projets routiers assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, en réalisation, adoptant une approche carboneutre	60 %	Non applicable	22
	9. Nombre de projets routiers de 5 millions de dollars et plus conçus en tenant compte de plus d'un mode de transport	15	30	22

ENJEU 3 : Performance organisationnelle

Orientation 3 : Favoriser l'engagement des membres du personnel et leur bien-être au travail

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	PAGE
5. Assurer un milieu de travail favorable à l'épanouissement des membres du personnel	10. Taux de mobilisation du personnel	75 %	73,5 %	23

Orientation 4 : Miser sur l'expérience client

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024	PAGE
6. Maximiser l'expérience client des municipalités en s'assurant de leur satisfaction	11. Taux de satisfaction de la clientèle municipale	70 %	67 %	24

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : Pérennité et qualité des actifs

Orientation 1 : Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le réseau des transports du Québec

Objectif 1 : Maximiser les effets des investissements sur la qualité des infrastructures

Contexte lié à l'objectif : Au cours de l'exercice financier 2023-2024, des investissements majeurs ont été consacrés à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières afin d'en assurer la pérennité.

- Des investissements totalisant 1 013,0 millions de dollars ont été réalisés pour la conservation des chaussées.
- L'état des structures du réseau supérieur requiert une attention particulière. Ainsi, 1 563,7 millions de dollars ont été consacrés à leur conservation.
- La réfection des structures du réseau routier municipal incombe au Ministère depuis janvier 2008. Une somme de 166,6 millions de dollars a été investie au cours de l'exercice financier 2023-2024 dans les travaux de réfection des structures gérées par le Ministère sur le réseau routier municipal.

Afin de suivre l'état des infrastructures, le gouvernement du Québec s'est doté d'un indice d'état gouvernemental qui permet d'établir les priorités et de planifier les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures. Dans le respect de ces investissements, la stratégie du Ministère vise la préservation et la résilience du parc d'infrastructures sous sa responsabilité en considérant la gestion intégrée des actifs et l'adaptation aux changements climatiques.

Les interventions menées par le Ministère sur le réseau routier visent également à réduire les risques engendrés par les aléas naturels liés aux changements climatiques. Elles se traduisent entre autres par la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de protection, le déplacement d'infrastructures en dehors des zones à risque, la reconfiguration d'infrastructures ou la mise en place d'infrastructures vertes.

Indicateur 1 : Nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état

(mesure de départ : 923 km en 2022⁷)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	1 030	1 030	1 030	1 030
Résultat	1 045 (cible atteinte) ^a			

a. Donnée en date du 31 mars 2024. Elle est actualisée par rapport à celle présentée dans le Bilan d'état des chaussées du réseau routier supérieur québécois 2023 extraite le 7 décembre 2023. La mise à jour du nombre de kilomètres se fera au bilan 2024 ainsi qu'au Rapport annuel de gestion 2024 2025.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Dans le but de maximiser les effets des investissements à long terme, l'indicateur retenu présente le nombre de kilomètres sur lesquels le Ministère est intervenu et dont les travaux contribuent à maintenir ou à améliorer l'état des chaussées (interventions curatives).

Pour l'année 2023-2024, la quantité totale de travaux réalisés est de 2 212 kilomètres, soit :

- 1 045 kilomètres de travaux de réfection visant à corriger les déficiences de la chaussée, soit la reconstruction, la construction neuve ainsi que la réhabilitation mineure et majeure;
- 456 kilomètres de travaux temporaires sur des chaussées déficientes;
- 711 kilomètres de travaux préventifs, soit le scellement de fissures et le resurfaçage mince.

Le Ministère s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées qui vise à maximiser les retombées à long terme des investissements en conservation des chaussées. Le défi est d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique, grâce à une planification optimale des interventions, et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

La stratégie est évolutive et adaptée à chaque région selon l'état du réseau et les besoins en interventions sur celui-ci. Elle tient aussi compte des paramètres financiers, des objectifs définis dans le Plan québécois des infrastructures ainsi que des cibles établies dans la planification stratégique du Ministère.

7. Dans le Plan stratégique 2023-2027, le nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état pour l'année 2022, a été estimé à 898. Cette valeur a été révisée à 923 kilomètres en date du 31 mars 2024 au Système de gestion des chaussées du Ministère.

Indicateur 2 : Nombre de structures du réseau routier supérieur et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état

(mesure de départ : 165 structures et ponts municipaux en 2020-2021)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	184	186	188	190
Résultat	169 (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les interventions effectuées en 2023 ont permis d'améliorer l'état de 89 structures et 80 ponts municipaux pour un total de 169. Ces interventions, combinées à une progression de l'endommagement moins importante que prévu en 2023, ont permis de maintenir la proportion de structures en bon état selon l'indice d'état gouvernemental sur le réseau supérieur à 78 % et d'augmenter celle sur les ponts municipaux d'un point de pourcentage pour s'établir à 63 %.

Dans un objectif de saine gestion du réseau, plusieurs interventions préventives ont été réalisées afin de prolonger la durée de vie de certains ouvrages, mais ne sont pas considérées dans l'indicateur établi.

En 2023, 61 % de la valeur du parc de structures du réseau supérieur a été construite entre les années 1960 et 1980. Comme des travaux de réparation sont habituellement nécessaires 30 ans après la construction d'un ouvrage, le Ministère a basé sa stratégie d'intervention sur la répartition des travaux requis sur une plus longue période afin de redresser la situation.

La préparation des projets de réfection ou de reconstruction de ponts exige plusieurs mois de travail. L'amélioration de nombreux outils (contrats à exécution sur demande avec plusieurs prestataires de services, contrats de conception incluant plusieurs projets, contrats de construction incluant plusieurs projets, etc.) devrait favoriser l'accélération de la préparation des projets et des interventions par les directions générales territoriales au cours des prochaines années.

Indicateur 3 : Nombre de projets routiers réalisés en adaptation aux changements climatiques

(mesure de départ : moyenne des quatre années de 2019-2020 à 2022-2023 de 5 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	7	9	11	13
Résultat	17 (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 17 projets routiers en adaptation aux changements climatiques ont été réalisés en prévention.

Ces projets respectaient les deux critères pour être considérés comme des projets d'adaptation aux changements climatiques :

- la présence d'un aléa naturel associé aux changements climatiques (inondation fluviale, submersion côtière, érosion fluviale et côtière, glissement de terrain d'origine naturelle, fonte du pergélisol ou avalanche);
- une intervention préventive dont l'objectif principal vise l'adaptation aux changements climatiques (ouvrages de stabilisation, ouvrages de protection, infrastructures vertes et déplacement ou reconfiguration d'une infrastructure).

En cours d'année, 15 interventions ont aussi été réalisées afin de répondre aux événements climatiques nécessitant des travaux d'urgence, dont les inondations dans Charlevoix et au Saguenay.

Objectif 2 : Accroître les gains économiques et environnementaux du transport des personnes et des marchandises

Contexte lié à l'objectif : Le transport collectif permet non seulement d'améliorer la qualité des milieux de vie, de l'environnement et de la santé publique, mais également de contribuer au développement économique en réduisant la congestion routière, en facilitant la mobilité et en limitant les frais de déplacement. Par différents programmes d'aide financière destinés aux organismes de transport collectif, le Ministère vise à encourager le déploiement de services efficaces et, par le fait même, à en accroître l'utilisation.

Les autorités organisatrices de transport bénéficient du soutien du Ministère dans la mise en place de grands projets stratégiques de transport collectif. Les projets suivants ont connu des réalisations significatives en 2023-2024 :

- **Le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et le remplacement de son système de contrôle des trains :** le Ministère, en collaboration avec les partenaires concernés, accompagne la Société de transport de Montréal dans la phase de réalisation de ces deux projets approuvés par le Conseil des ministres. En septembre 2023, le Bureau de projet du prolongement de la ligne bleue a annoncé la publication de l'appel d'offres final visant la construction du tunnel à l'aide d'un tunnelier et la préparation des emplacements de certaines des futures stations et structures auxiliaires. En février 2024, il a annoncé l'attribution du marché principal du système de contrôle des trains.

- La voie réservée du service rapide par bus et le chantier de réfection majeure du pont Pie-IX :** le Ministère, en collaboration avec les partenaires concernés, accompagne le Bureau de projet dans la poursuite du projet. En décembre 2023, l'ouverture complète des voies réservées du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, entre l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval a permis de finaliser la première grande étape du projet. Parallèlement, à partir de septembre 2023, le Bureau de projet a entrepris les travaux pour le prolongement entre l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Notre-Dame Est. Le coût total du projet s'élève désormais à 442,5 millions de dollars.
- Le Réseau express métropolitain :** le 28 juillet 2023 était inaugurée l'antenne Rive-Sud du Réseau express métropolitain, soit un premier segment de cinq stations pour ce nouveau mode de transport électrique, en fonction entre Brossard et la Gare Centrale à Montréal. Pour souligner son inauguration, le gouvernement du Québec a offert l'accès gratuit au Réseau express métropolitain pendant la fin de semaine précédant la mise en service officielle du 31 juillet 2023.

Par ailleurs, l'augmentation des échanges commerciaux conditionne la demande de transport de marchandises. Une meilleure intégration et la connexion des modes de transport de marchandises favorisent l'efficacité ainsi que les économies d'échelle. Pour ce faire, des infrastructures adaptées sont requises, notamment le développement de centres intermodaux assurant la gestion centralisée de la logistique de l'intégration de plusieurs modes de transport.

Indicateur 4 : Achalandage en transport collectif

(mesure de départ : 332,3 millions de déplacements en 2022⁸)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	331 millions de déplacements	340 millions de déplacements	348 millions de déplacements	357 millions de déplacements
Résultat	403,5 millions de déplacements (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'achalandage du transport collectif a atteint 403,5 millions de déplacements en 2023, soit une augmentation de 21,4 % par rapport à celui observé en 2022.

Depuis la levée des mesures sanitaires en 2022, l'achalandage du transport en commun continue de progresser. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation, notamment le retour en présentiel de certains travailleurs, la reprise croissante du tourisme et la gratuité pour les usagers de 65 ans et plus (pour la région de Montréal). Cependant, le mode de travail hybride a continué de réduire amplement la fréquence des déplacements de nombreux travailleurs.

8. Dans le Plan stratégique 2023-2027, l'achalandage en transport collectif pour l'année 2022 a été estimé à 331 millions de déplacements. Cette valeur a été révisée à 332,3 millions de déplacements.

Achalandage du transport collectif (millions de déplacements)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
605,4	598,8	604,2	619,2	643,9	649,7	305,7	233,1	332,3 ^a	403,5

a. Donnée révisée.

Indicateur 5 : Tonnage de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec

(Mesure de départ : 209 015 milliers de tonnes en 2022⁹)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	211 033 milliers de tonnes	212 933 milliers de tonnes	215 062 milliers de tonnes	218 288 milliers de tonnes
Résultat	209 433 milliers de tonnes (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023, la quantité de marchandises transbordées est estimée à 209 433 milliers de tonnes. Il s'agit d'une augmentation de 0,2 % par rapport aux 209 015 milliers de tonnes dénombrées en 2022. Cette faible hausse s'explique notamment par l'augmentation d'environ 1,1 % des échanges internationaux. En effet, les exportations internationales ont enregistré une augmentation de 4,4 % alors que les importations ont diminué de 2,3 % par rapport à 2022.

Par le biais de différents programmes d'aide, le Ministère poursuit son soutien à l'industrie du transport maritime et du transport ferroviaire pour contribuer à l'économie du Québec. Ainsi, afin d'appuyer l'industrie du transport maritime, le Ministère a confirmé au cours de l'année 2023-2024, dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, le financement de sept projets pour un total d'environ 24,4 millions de dollars.

De manière à soutenir l'industrie du transport ferroviaire, le Ministère s'est engagé financièrement dans la réalisation de cinq projets soumis au volet 2 : Intégration modale du Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale. Les engagements totaux pour le volet 2 en 2023-2024 sont de 9,1 millions de dollars.

Objectif 3 : Contribuer à la réduction du nombre d'accidents mortels ou graves

Contexte lié à l'objectif : Les interventions visant la sécurité des usagères et des usagers du réseau impliquent à la fois des mesures de prévention et de sensibilisation, des mesures de réglementation, des mesures innovantes en lien avec la technologie ainsi que des actions directes sur l'environnement routier. De la sorte, le Ministère assure une surveillance continue du réseau et veille à ce que la signalisation, le marquage, l'éclairage et l'entretien hivernal respectent les normes de qualité élevées.

9. Dans le Plan stratégique 2023-2027, le tonnage de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec pour l'année 2022 a été estimé à 210 612 milliers de tonnes. Cette valeur a été révisée à 209 015 milliers de tonnes.

Indicateur 6 : Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves

(Mesure de départ : 1 512 accidents, moyenne triennale de 2017-2018-2019)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	≥ 1,5 % par rapport à 2017-2018-2019	≥ 1,75 % par rapport à 2017-2018-2019	≥ 2,0 % par rapport à 2017-2018-2019	≥ 2,25 % par rapport à 2017-2018-2019
Résultat	9 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La moyenne triennale des accidents mortels et graves pour la période 2021-2022-2023 a diminué de 9 %, avec 1 376 accidents, comparativement à 1 512 pour la période de référence 2017-2018-2019. L'indicateur a été conçu à partir des moyennes triennales pour refléter la tendance et non les variations annuelles. Dans ce contexte, la cible de 1,5 % est largement atteinte en 2023, notamment en raison de la diminution importante du nombre d'accidents graves par rapport aux années de référence.

Évolution du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier au 31 décembre de chaque année^a

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'accidents mortels	334	332	311	316	317	372	348
Nombre d'accidents graves	1 270	1 189	1 100	983	1 023	1 032	1 036
TOTAL DU NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS ET GRAVES	1 604	1 521	1 411	1 299	1 340	1 404	1 384
Moyenne triennale se terminant l'année indiquée	1 603	1 563	1 512	1 410	1 350	1 348	1 376

a. Données en date du 27 mai 2024.

En 2023, 348 accidents mortels ont été comptabilisés, soit 24 accidents de moins par rapport à 2022. Comparativement à 2017, 2018 et 2019, cela représente une hausse de 14, 16 et 37 accidents mortels. Exception faite de 2022, il faut remonter à 2013 pour observer un nombre plus élevé d'accidents mortels.

Toujours en 2023, 1 036 accidents graves sont survenus, soit une augmentation de 53, 13 et 4 accidents graves par rapport aux années 2020, 2021 et 2022, mais une diminution de 234, 153 et 64 par rapport aux années de référence 2017, 2018 et 2019.

Pour contribuer à la réduction du nombre d'accidents, des mesures continuent d'être appliquées. Par exemple, la poursuite de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 permet notamment d'intégrer la Vision zéro comme stratégie de référence en sécurité routière et de déployer des moyens d'action visant des routes et des abords de route plus sécuritaires. En ce sens, les mesures du Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023 – volet environnement routier ont été mises en œuvre et la plupart d'entre elles devraient être reconduites dans un futur plan. Le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 présenté par la ministre au mois d'août 2023 comprend également des mesures pour améliorer le bilan routier.

Dans le domaine de la sécurité routière, le Ministère a notamment procédé à la correction de huit sites à potentiel d'amélioration¹⁰ en 2022-2023. Un site à potentiel d'amélioration est un site de dimensions restreintes qui a été le lieu d'un accident mortel, d'accidents graves ou d'un nombre anormalement élevé d'accidents pouvant être réduit de manière efficace par une intervention sur l'infrastructure. Parmi les travaux exécutés et terminés en 2022-2023 à la suite d'études de sécurité réalisées par le Ministère se trouvent les projets suivants :

- la correction de la courbe Brière de la route 117 à Rivière-Héva, en Abitibi-Témiscamingue;
- le réaménagement de l'intersection de la route 139 et de la rue du Klondike/du rang Parent à Saint-Alphonse-de-Granby, en Estrie;
- la construction d'une station météoroutière et l'installation de signalisation dynamique entre les kilomètres 106 et 119 de la route 40, en direction ouest, à L'Assomption, dans la région métropolitaine de Montréal;
- la construction de clôtures pour la faune entre les kilomètres 214 et 223 de la route 175 à Saguenay et Lac-Ministuk, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ENJEU 2 : Pratiques exemplaires en matière de mobilité durable

Orientation 2 : Prioriser la mobilité durable dans les pratiques du Ministère

Objectif 4 : Accroître l'utilisation des pratiques écoresponsables par le Ministère

Contexte lié à l'objectif : Pour donner l'exemple, le gouvernement du Québec s'est engagé à électrifier son propre parc de véhicules. Le Plan pour une économie verte 2030 prévoit que 100 % des véhicules légers (automobiles, fourgonnettes, véhicules utilitaires sport et minifourgonnettes) et 25 % des camionnettes du parc gouvernemental seront électriques d'ici 2030. Deux orientations gouvernementales encadrent l'électrification ainsi que la gestion du parc de véhicules gouvernemental :

- la Politique gouvernementale d'acquisition des véhicules, entrée en vigueur en avril 2022, qui vient soutenir l'électrification du parc gouvernemental en encadrant les façons de faire en matière d'acquisition;
- le Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant¹¹, approuvé en mars 2022, qui permet une optimisation du parc de véhicules et de son utilisation.

Depuis 2019, le Ministère applique progressivement une approche carboneutre aux projets routiers assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. Cette approche vise les activités des travaux de projets routiers majeurs qui émettent des gaz à effet de serre et qui sont comprises dans le périmètre opérationnel de ces derniers.

10. La liste des sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière 2022-2023 est disponible sur Québec.ca : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/transports/circulation_securite_routiere/travaux-amelioration-sites-a-risque/Liste-Sites-Potentiel-Amelioration-2022-2023.pdf

11. Voir section 4.11 Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant du présent rapport.

Le Ministère poursuit également ses efforts de diversification de l'offre en veillant à incorporer plus d'un mode de transport dans ses projets routiers. Il vise à assurer un partage de la route harmonieux et sécuritaire tout en encadrant l'utilisation des modes de transport.

Indicateur 7 : Pourcentage des véhicules légers du parc gouvernemental qui sont électriques

(mesure de départ : 19 % au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	24 %	28 %	39 %	54 %
Résultat	24 % ^a (cible atteinte)			

a. À partir de 2023-2024, l'ensemble des véhicules électriques recensés dans le parc gouvernemental visés par la Politique gouvernementale d'acquisition des véhicules sont considérés dans le calcul. La Politique s'applique à ces organismes du gouvernement du Québec : l'Assemblée nationale; les personnes désignées par l'Assemblée nationale; les ministères et organismes du gouvernement; les organismes et fonds spéciaux; les organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au 31 mars 2024, le parc automobile gouvernemental comptait 2 721 véhicules électriques ou hybrides rechargeables immatriculés auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, soit 2 602 véhicules légers et 119 camionnettes électriques, par rapport au nombre total de véhicules légers pouvant être électrifiés¹² de 11 552, soit 24 %. La cible du Plan stratégique 2023-2027 est donc atteinte.

Évolution de la composition du parc gouvernemental de véhicules légers au 31 mars de chaque année

	2022-2023	2023-2024
Nombre de véhicules légers électriques ou hybrides rechargeables	2 037	2 721
Nombre de véhicules légers pouvant être électrifiés	10 643 ^a	11 552
Pourcentage de véhicules légers électriques	19 %	24 %

a. Selon les données disponibles lors de l'établissement de l'indicateur du Plan stratégique 2023-2027, soit un portrait au 31 mai 2021.

12. Correspond aux cibles fixées dans le Plan pour une économie verte 2030 : 100 % des véhicules légers (automobiles, fourgonnettes, véhicules utilitaires sport et minifourgonnettes) et 25 % des camionnettes du parc gouvernemental électrifiés d'ici 2030.

Indicateur 8 : Proportion des nouveaux projets routiers assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, en réalisation, adoptant une approche carboneutre

(mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	60 %	70 %	80 %	90 %
Résultat	Non applicable (non applicable)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'application de l'approche carboneutre aux projets routiers assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique est confirmée lors de l'obtention de l'autorisation du Conseil des ministres à passer à l'étape de réalisation, soit à l'approbation du dossier d'affaires. En 2023-2024, aucun dossier d'affaires n'a été soumis pour autorisation du Conseil des ministres. Il est donc impossible de mesurer l'atteinte de la cible.

Indicateur 9 : Nombre de projets routiers de 5 millions de dollars et plus conçus en tenant compte de plus d'un mode de transport

(mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	15	20	25	25
Résultat	30 (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 30 projets routiers de 5 millions de dollars et plus conçus en tenant compte de plus d'un mode de transport étaient en réalisation, dépassant ainsi la cible fixée.

Ce résultat témoigne des efforts déployés par les équipes du Ministère dans la préparation de projets routiers intégrant au moins un autre mode de transport, principalement le transport actif avec des aménagements pour piétons et le transport collectif avec des voies réservées.

ENJEU 3 : Performance organisationnelle

Orientation 3 : Favoriser l'engagement des membres du personnel et leur bien-être au travail

Objectif 5 : Assurer un milieu de travail favorable à l'épanouissement des membres du personnel

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère cherche à renforcer l'expérience employé favorisant le bien-être et l'engagement du personnel. Pour ce faire, il lui offre un milieu de travail mobilisateur et propice à l'épanouissement personnel et au mieux-être. Ainsi, l'organisation met en place des actions concrètes visant la prévention, la promotion et les pratiques favorables à la santé physique et psychologique des personnes au travail, notamment par l'intégration de la démarche Entreprise en santé.

Indicateur 10 : Taux de mobilisation du personnel

(mesure de départ : 74,9 % en 2021)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	75 %	76 %	77 %	78 %
Résultat	73,5 % (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère mesure annuellement l'indice de mobilisation à partir du sondage Entreprise en santé soumis à l'ensemble du personnel. L'indice représente, en pourcentage, la moyenne des résultats d'un échantillon de questions sur une échelle de 1 à 10. Par exemple, pour 2021, l'indice de 7,49 sur 10 se traduit par un pourcentage de 74,9 %.

Bien qu'il soit supérieur aux résultats de 2017 et 2019, le résultat de 73,5 % en 2023 témoigne tout de même d'un léger recul par rapport à la dernière mesure de 2021 (74,9 %). Par catégorie d'emploi, il est plus élevé et atteint la cible chez les cadres (80,3 %), les professionnelles et professionnels (76,9 %), le personnel technique (76,8 %) ainsi que les ingénieures et ingénieurs (75,6 %). Inversement, l'indice est plus faible pour le personnel ouvrier (66,9 %), ce qui a une incidence importante à la baisse sur l'indice global de mobilisation en raison de son poids relatif dans l'organisation.

Une démarche d'optimisation de l'expérience employé, complémentaire de la démarche Entreprise en santé, s'amorce au Ministère et proposera des chantiers prioritaires relatifs au bien-être et à la mobilisation du personnel qui permettront l'identification d'actions concrètes en réponse aux besoins identifiés. Plusieurs actions-phares se poursuivront dont le déploiement du Programme ministériel de reconnaissance lancé à l'automne 2023 ainsi que celles découlant de la démarche Entreprise en santé.

Orientation 4 : Miser sur l'expérience client

Objectif 6 : Maximiser l'expérience client des municipalités en s'assurant de leur satisfaction

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère soutient les municipalités en offrant des services en lien avec la mobilité des personnes et des marchandises, notamment par de nombreux programmes d'aide financière et des interventions sur le réseau routier. Afin de s'assurer de la qualité et de la pertinence de son offre de services, le Ministère mesure l'appréciation des services offerts aux municipalités. Les résultats de celui-ci sont donc une source d'information essentielle pour bonifier l'expérience client des municipalités.

Indicateur 11 : Taux de satisfaction de la clientèle municipale

(mesure de départ : 69 % en 2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cible	70 %	73 %	77 %	80 %
Résultat	67 % (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère mesure annuellement l'indice de satisfaction à partir d'un sondage électronique déployé auprès des directrices générales et directeurs généraux, ainsi qu'aux directrices générales adjointes et directeurs généraux adjoints des municipalités du Québec.

Le choix de l'énoncé est basé sur la littérature et inspiré des meilleures pratiques. L'indice représente le résultat obtenu pour un énoncé spécifique de la satisfaction, convertie en pourcentage. Par exemple, une cote moyenne de 6,9 sur 10 se traduit par un pourcentage pour un indice de satisfaction de 69,0 %.

En 2023, le résultat est de 67 %¹³, soit une diminution de 2 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Le sondage confirme l'importance accordée par la clientèle municipale au traitement rapide et efficace des demandes administratives, en particulier celles qui ont des répercussions sur la vie quotidienne des citoyens.

En réponse à l'ensemble des préoccupations de cette clientèle, le Ministère s'est doté en novembre 2023 du premier Plan d'action ministériel en affaires municipales, s'étalant jusqu'en 2027. Comprenant 20 mesures concrètes, cette feuille de route, actualisée annuellement, permettra de créer des partenariats dynamiques avec les municipalités, d'offrir des services adaptés et accessibles, et de favoriser des communications efficaces entre les parties prenantes. L'amélioration des délais de traitement des demandes constitue un des principaux objectifs de ce plan.

Par ailleurs, quelques engagements prévus dans le plan se sont concrétisés en 2023-2024, dont la création du Bureau de coordination aux affaires municipales ainsi que la mise sur pied d'un réseau d'agents de liaison dans l'ensemble du Québec qui devraient bonifier le traitement des demandes municipales.

13. Le rapport et les résultats du sondage sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information-renseignements-personnels/documents-reglement-diffusion/etudes-rapports/rapports-sondages/Pages/rapports-sondages.aspx>

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Révisée en mars 2024, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens inclut deux nouveaux engagements à l'égard de la satisfaction concernant les réparations effectuées au Centre de gestion de l'équipement roulant et la clientèle municipale.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

ENGAGEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2022-2023	RÉSULTAT 2023-2024
S'assurer de la satisfaction des clientèles à l'égard du service Québec 511.	90 %	92 % (cible atteinte)	92 % (cible atteinte)

Le Ministère a sondé¹⁴ les citoyens utilisateurs du service sur une période de quatre semaines, en février et en mars 2024, afin de connaître leur taux de satisfaction à l'égard des services de Québec 511. Le taux global de satisfaction des usagères et des usagers de Québec 511 est de 92 %. Ce résultat est le même que celui observé en 2022-2023. L'ensemble des services de Québec 511 conserve ainsi un taux de satisfaction élevé de la part des personnes qui les utilisent.

Les informations relatives aux conditions routières hivernales demeurent celles qui sont jugées les plus utiles par 72 % des utilisatrices et des utilisateurs, suivies principalement par celles qui concernent les travaux routiers (64 %) et les événements en cours sur le réseau routier (63 %).

Voici quelques autres constats tirés du sondage :

- le taux de satisfaction à l'endroit de l'application mobile de Québec 511 se maintient à 93 %. Une forte majorité des usagères et des usagers se montrent satisfaits de la clarté des informations (89 %) et trouvent que la présentation visuelle est bonne (94 %);
- parmi les utilisatrices et les utilisateurs sondés qui consultent Québec 511, les plus nombreux à le faire pour connaître les conditions routières hivernales habitent les régions administratives de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (100 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (96 %), du Bas-Saint-Laurent (95 %) et de la Mauricie (87 %);
- les utilisatrices et les utilisateurs consultent le service quelques heures avant un déplacement (43 %) ou tout juste avant de prendre la route (31 %);
- plus de la moitié des utilisatrices et des utilisateurs du service téléphonique (51 %) disent avoir parlé à une préposée ou un préposé aux renseignements pour signaler un incident ou un accident sur le réseau routier (57 %) ou pour s'informer sur des sujets généraux (38 %).

14. Le rapport et les résultats du sondage sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information-renseignements-personnels/documents-reglement-diffusion/etudes-rapports/rapports-sondages/Pages/rapports-sondages.aspx>

ENGAGEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2022-2023	RÉSULTAT 2023-2024
S'assurer de la satisfaction des clientèles à l'égard du service de permis spéciaux de circulation.	80 %	95 % (cible atteinte)	93 % (cible atteinte)

Pour la période 2023-2024, le Ministère a enregistré un taux de satisfaction de 93 % à l'égard du service de permis spéciaux de circulation, ce qui est supérieur à la cible fixée de 80 % et en légère diminution de 2 points de pourcentage par rapport à 2022-2023. L'outil de paiement en général et le délai de traitement des demandes sont particulièrement bien évalués.

ENGAGEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2022-2023	RÉSULTAT 2023-2024
S'assurer de la satisfaction des clientèles à l'égard des réparations effectuées au Centre de gestion de l'équipement roulant.	85 %	Non disponible ^a	98 % (cible atteinte)

a. Nouvel engagement de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

En 2023-2024, le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des réparations effectuées au Centre de gestion de l'équipement roulant est de 98 %, ce qui est au-delà de la cible fixée de 85 %. Plus en détail, le sondage permet de recueillir des données quant à la satisfaction des services reçus de sa clientèle relativement à :

- la courtoisie de l'accueil reçu (100 %);
- le respect des temps prescrits (99 %);
- la clarté des communications (98 %);
- la qualité des réparations effectuées (98 %);
- la satisfaction globale du service reçu (97 %).

ENGAGEMENT	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2022-2023	RÉSULTAT 2023-2024
S'assurer de la satisfaction de la clientèle municipale.	70 %	69 %	67 % (cible non atteinte)

Voir l'indicateur 11 Taux de satisfaction de la clientèle municipale dans la section 2.1 Plan stratégique du présent rapport.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Date d'entrée en vigueur : 27 mars 2024

Québec 511

ENGAGEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2022-2023	DÉLAI MOYEN 2022-2023	RÉSULTAT 2023-2024	DÉLAI MOYEN 2023-2024
Assurer la prise de votre appel téléphonique au service Québec 511 par une préposée ou un préposé dans un délai maximal de trois minutes.	Pour 90 % des appels	96 % (cible atteinte)	31,0 secondes	92 % (cible atteinte)	50,8 secondes
Assurer une réponse à votre demande écrite de renseignements par une préposée ou un préposé dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.	Pour 90 % des demandes	93 % (cible atteinte)	4,2 jours	96 % (cible atteinte)	2,3 jours
Mettre à jour les informations diffusées sur les plates-formes de Québec 511 dans un délai maximal de 20 minutes à la suite de la validation d'un événement ayant des répercussions sur la circulation sur le réseau routier sous la responsabilité du Ministère.	Pour 90 % des informations	99 % (cible atteinte)	Non disponible	99 % (cible atteinte)	Non disponible

Explication des résultats obtenus

Assurer la prise de votre appel téléphonique au service Québec 511 par une préposée ou un préposé

En 2023-2024, 92 % des appels téléphoniques au service Québec 511 ont été pris par une préposée ou un préposé dans un délai maximal de 3 minutes. Québec 511 a reçu un fort volume d'appels au printemps et au début de l'été 2023 en raison d'événements majeurs et imprévisibles qui ont causé la fermeture de plusieurs routes dans différentes régions du Québec : les inondations printanières, les feux de forêt ou encore le bris du pont Touzel sur la route 138. Pendant ces périodes, Québec 511 n'a pu respecter son engagement quant au délai de prise d'appels. Néanmoins, une fois ces événements terminés, le délai de réponse s'est rétabli et la cible a été atteinte à terme.

Assurer une réponse à votre demande écrite de renseignements par une préposée ou un préposé

Le Ministère a respecté son engagement en présentant un résultat de 96 % pour le taux de réponses transmises aux citoyennes et aux citoyens dans un délai de 10 jours ouvrables et moins. En 2023-2024, une réponse a été envoyée à 454 demandes comparativement à 512 au cours de l'exercice précédent.

Mettre à jour les informations diffusées sur les plates-formes de Québec 511

Dans 99 % des cas, la diffusion et la mise à jour des informations sur les plates-formes de Québec 511 ont été réalisées en moins de 20 minutes à la suite de la validation d'un événement ayant des répercussions sur la circulation sur le réseau routier sous la responsabilité du Ministère.

Réclamations pour dommages

ENGAGEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2022-2023	DÉLAI MOYEN 2022-2023	RÉSULTAT 2023-2024	DÉLAI MOYEN 2023-2024
Répondre à votre demande de réclamation pour dommages dans un délai maximal de 60 jours ouvrables.	Pour 90 % des demandes	90 % (cible atteinte)	Non disponible	97 % (cible atteinte)	Non disponible

Explication des résultats obtenus

Au cours de l'année financière 2023-2024, le Ministère a traité 1 881 demandes de réclamation pour dommages. Ce sont 97 % des demandes qui ont été traitées dans un délai maximal de 60 jours ouvrables, soit 7 points de pourcentage de plus comparativement au résultat de 2022-2023. Des travaux visant l'optimisation du processus sont terminés. Un meilleur suivi et une diminution du nombre de réclamations reçues ont contribué à améliorer le résultat.

Suivi des plaintes

ENGAGEMENT	CIBLE	RÉSULTAT 2022-2023	DÉLAI MOYEN 2022-2023	RÉSULTAT 2023-2024	DÉLAI MOYEN 2023-2024
Répondre à votre plainte dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.	Pour 90 % des plaintes	91 % (cible atteinte)	7,7 jours	94 % (cible atteinte)	6,3 jours

Explication des résultats obtenus

En 2023-2024, le Ministère a traité 4 883 plaintes. Le délai de traitement maximal, fixé à 20 jours ouvrables, a été respecté dans 94 % des dossiers de plaintes. Les plaintes ont été traitées dans un délai moyen de 6,3 jours ouvrables en 2023-2024 comparativement à 7,7 jours en 2022-2023.

Le nombre de plaintes reçues au Ministère a augmenté de 20 %, passant de 4 088 en 2022-2023 à 4 907 en 2023-2024. En 2023-2024, 1 745 plaintes étaient fondées, soit 36 %, ce qui équivaut au pourcentage de 2022-2023.

Les 4 295 plaintes relatives au réseau routier constituent 88 % des plaintes reçues en 2023-2024. De ce nombre, les plaintes concernant la chaussée (920 plaintes) et les travaux routiers (939 plaintes) sont les plus fréquentes.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif moyen¹⁵ par secteur d'activité, par région administrative et par catégorie d'emploi

Effectif moyen incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ ^a	2022-2023	2023-2024	ÉCART
Sous-ministériat à l'expertise contractuelle et immobilière	7 966 ^b	365	292
Sous-ministériat à l'ingénierie et aux infrastructures		647	
Sous-ministériat à l'électrification, au transport terrestre et à la sécurité		279	
Sous-ministériat aux finances, à la transformation numérique et aux intelligences artificielles		600	
Sous-ministériat aux ressources humaines et à la performance organisationnelle		362	
Sous-ministériat au transport aérien et maritime et aux grands projets		1 494 ^c	
Sous-ministériat au transport ferroviaire et aux projets stratégiques de transport collectif		66	
Sous-ministériat aux territoires <ul style="list-style-type: none"> • Sous-ministériat aux territoires de l'Est • Sous-ministériat aux territoires de l'Ouest • Sous-ministériat au soutien à l'exploitation et à la sécurité civile 		4 387	
Bureau du sous-ministre		58	
TOTAL	7 966	8 258	292

- a. Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation et correspondent habituellement aux activités des différents sous-ministériats.
- b. Une importante réorganisation administrative a eu lieu en 2023-2024. Comme la composition de presque tous les sous-ministériats présents en 2022-2023 a été modifiée, l'effectif moyen de ceux-ci a été regroupé.
- c. L'effectif moyen du Sous-ministériat au transport aérien et maritime et aux grands projets incluait l'effectif de la Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal jusqu'au 24 janvier 2024.

15. L'effectif moyen du Ministère durant la période de référence est la somme du nombre d'employés à la fermeture de chaque paie visée, divisée par le nombre total de paies concernées, étant donné que le Ministère a une réalité saisonnière qui implique une variation mensuelle de son effectif.

Effectif moyen par région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	2022-2023			2023-2024			VARIATION
	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	
Bas-Saint-Laurent	330	101	431	357	98	455	5,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	260	57	317	281	47	328	3,5 %
Capitale-Nationale	2 258	223	2 481	2 318	193	2 511	1,2 %
Mauricie	245	63	308	263	60	323	4,9 %
Estrie	255	99	354	280	93	373	5,4 %
Montréal	930	125	1 055	1 011	114	1 125	6,6 %
Outaouais	216	55	271	241	50	291	7,4 %
Abitibi-Témiscamingue	231	82	313	247	78	325	3,8 %
Côte-Nord	229	58	287	240	48	288	0,3 %
Nord-du-Québec	28	14	42	42	8	50	19,0 % ^b
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	151	70	221	157	65	222	0,5 %
Chaudière-Appalaches	300	96	396	322	84	406	2,5 %
Laval	189	27	216	210	26	236	9,3 %
Lanaudière	92	43	135	101	37	138	2,2 %
Laurentides	298	49	347	320	52	372	7,2 %
Montérégie	552	95	647	587	82	669	3,4 %
Centre-du-Québec	101	44	145	105	41	146	0,7 %
TOTAL	6 665	1 301	7 966	7 082	1 176	8 258	3,7 %

a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires, des étudiantes et des étudiants.

b. Une nouvelle direction générale a été créée en novembre 2022 dans le Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James).

Effectif moyen par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2022-2023			2023-2024			VARIATION
	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	
Personnel d'encadrement	390	1	391	408	-	408	4,3 %
Professionnelles et professionnels	1 504	81	1 585	1 661	65	1 726	8,9 %
Ingénieures et ingénieurs	1 192	23	1 215	1 280	23	1 303	7,2 %
Techniciennes et techniciens des travaux publics	898	51	949	886	48	934	-1,6 %
Personnel de soutien et technique	1 381	233	1 614	1 458	207	1 665	3,2 %
Ouvrières et ouvriers	1 300	912	2 212	1 389	833	2 222	0,5 %
TOTAL	6 665	1 301	7 966	7 082	1 176	8 258	3,7 %

a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires, des étudiantes et des étudiants.

Effectif moyen du Centre de gestion de l'équipement roulant^a

CATÉGORIE D'EMPLOI	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Personnel d'encadrement	30	27	25
Professionnelles et professionnels	20	16	22
Ingénieures et ingénieurs	8	7	9
Personnel de soutien et technique	47	43	54
Ouvrières et ouvriers	276	281	275
TOTAL	381	374	385

a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel ou régulier au cours de l'année, à l'exception des stagiaires, des étudiantes et des étudiants.

Formation et perfectionnement du personnel

Grâce à un investissement en formation de 1,3 % de sa masse salariale en 2023, le Ministère démontre toujours sa volonté de maintenir et de consolider l'expertise de son personnel. Il dépasse ainsi la cible de 1 % établie par la Loi sur les compétences. Les dépenses de formation admissibles comprennent les coûts directs, soit les frais d'inscription, ainsi que les coûts indirects, notamment les frais de déplacement, les contrats, ainsi que les salaires des conseillères et des conseillers en formation et des formatrices et formateurs à l'interne.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale ^a	1,4 %	1,3 %

- a. Les dépenses de formation excluent celles qui sont associées aux administratrices et administrateurs d'État, au personnel de la Direction générale des communications, au personnel de la Direction des affaires juridiques, aux étudiantes et étudiants et aux stagiaires.

Nombre moyen de jours de formation par personne

CATÉGORIE D'EMPLOI	2022-2023	2023 ^a
Cadre	1,5	1,1
Professionnelle ou professionnel ^b	1,9	1,6
Fonctionnaire ^c	1,7	1,6
TOTAL^d	1,7	1,6

- a. La reddition de comptes 2023 a été réalisée en année civile, conformément au gabarit du Secrétariat du Conseil du trésor.
b. Cette catégorie comprend les corps d'emplois des professionnelles et professionnels et des ingénieures et ingénieurs.
c. Cette catégorie comprend les corps d'emplois des techniciennes et techniciens des travaux publics, du personnel de soutien et technique et des ouvrières et ouvriers.
d. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Somme allouée par personne

	2022-2023	2023 ^a
Somme allouée par personne ^b	1 222 \$	1 198 \$

- a. La reddition de comptes 2023 a été réalisée en année civile, conformément au gabarit du Secrétariat du Conseil du trésor.
b. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire. Elle exclut les dépenses associées aux administratrices et administrateurs d'État, au personnel de la Direction générale des communications, au personnel de la Direction des affaires juridiques, aux étudiantes et étudiants et aux stagiaires.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du Ministère pour l'année 2023-2024 est de 10 %, soit 1 point de pourcentage de moins que l'année précédente.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire	11 %	11 %	10 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	186	209	160

En 2023-2024, le nombre de départs à la retraite correspond à 2 % de l'effectif, soit 160 départs pour une moyenne de 7 082 personnes occupant un emploi régulier.

Nombre de départs volontaires du personnel régulier par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	RETRAITE	DÉMISSION	MUTATION	TOTAL	POURCENTAGE DE DÉPARTS VOLONTAIRES
Personnel d'encadrement	20	10	15	45	11,0 %
Professionnelles et professionnels	32	36	112	180	10,8 %
Ingénieures et ingénieurs	21	30	15	66	5,2 %
Techniciennes et techniciens des travaux publics	19	49	2	70	7,9 %
Personnel de soutien et technique	36	89	92	217	14,9 %
Ouvrières et ouvriers	32	103	4	139	10,0 %
TOTAL	160	317	240	717	10,1 %

Nombre de départs à la retraite du personnel régulier par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Personnel d'encadrement	20	22	20
Professionnelles et professionnels	29	33	32
Ingénieures et ingénieurs	8	13	21
Techniciennes et techniciens des travaux publics	27	39	19
Personnel de soutien et technique	43	55	36
Ouvrières et ouvriers	59	47	32
TOTAL	186	209	160
Pourcentage de départs à la retraite	2,8 %	3,1 %	2,3 %

Renforcement de l'expertise interne

Répartition des ingénieures et ingénieurs selon le nombre d'années d'expérience au 31 mars

ANNÉE D'EXPÉRIENCE	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Ingénieures et ingénieurs stagiaires	62	45	68
De 0 à 2 ans	116	95	73
De 3 à 5 ans	151	160	159
De 6 à 10 ans	272	281	307
Plus de 10 ans	590	655	709
TOTAL	1 191	1 236	1 316

Répartition des employées et employés réguliers embauchés^a selon l'âge par catégorie d'emploi au 31 mars

CATÉGORIE D'EMPLOI	2021-2022				2022-2023				2023-2024			
	35 ANS ET MOINS	DE 36 À 45 ANS	DE 46 À 55 ANS	56 ANS ET PLUS	35 ANS ET MOINS	DE 36 À 45 ANS	DE 46 À 55 ANS	56 ANS ET PLUS	35 ANS ET MOINS	DE 36 À 45 ANS	DE 46 À 55 ANS	56 ANS ET PLUS
Personnel d'encadrement	-	1	-	-	1	2	1	-	1	4	2	1
Professionnelles et professionnels	31	28	12	1	40	40	19	1	92	62	33	9
Ingénieures et ingénieurs	47	44	25	5	26	29	17	4	42	40	39	7
Techniciennes et techniciens des travaux publics	27	28	16	5	27	24	17	3	28	32	21	7
Personnel de soutien et technique	42	55	28	15	59	61	56	26	79	88	49	22
Ouvrières et ouvriers	42	45	47	19	88	84	77	49	62	43	63	33
TOTAL	189	201	128	45	241	240	187	83	304	269	207	79

a. Ne sont pas comptabilisés les membres du personnel recrutés par mutation ou promotion.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024^a

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR L'ORGANISATION AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR L'ORGANISATION DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2018 AU 31 JANVIER 2024
364	257

a. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation. Les détails sont fournis dans le document de questions et réponses.

3.2 Utilisation des ressources financières

Ministère

Budgets et programmes du Ministère

Le budget de dépenses du Ministère couvre les besoins courants ainsi que la portion des investissements à long terme imputable à l'exercice financier, y compris l'amortissement. Pour 2023-2024, un budget de dépenses totalisant 2 027,5 millions de dollars a été associé au fonctionnement du Ministère, dont un montant de 993,4 millions de dollars en affectation au Fonds des réseaux de transport terrestre.

Le budget de dépenses du Ministère regroupe, notamment, la rémunération, l'entretien hivernal ainsi que les subventions versées pour le transport adapté, le transport ferroviaire et le transport aérien de même que celles versées à la Société des traversiers du Québec. Ce budget inclut également celui de la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire sous la responsabilité de la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le budget de dépenses prévoit également des mesures intégrées au Fonds de suppléance de 49,0 millions de dollars. Les principales mesures consistent à encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises, à maintenir les services aériens régionaux essentiels, à poursuivre l'appui à la réhabilitation de la desserte ferroviaire en Gaspésie et à appuyer la construction du terminal de Contrecoeur.

Les crédits votés du Ministère représentent une enveloppe budgétaire de 182,1 millions de dollars pour les investissements. Ce budget permet au Ministère d'acquérir divers biens dont la durée de vie s'étend sur plusieurs années, principalement des infrastructures ferroviaires et aériennes, de même que des équipements et des systèmes informatiques.

Dépenses et évolution par secteur d'activité du Ministère (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 ^a [1]	DÉPENSES ESTIMÉES AU 31 MARS 2024 ^b [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	DÉPENSES RÉELLES 2022-2023 ^c [4]
Budget de dépenses				
01 – Infrastructures et systèmes de transport	1 956 268,0	2 568 489,3	612 221,3	2 429 806,8
01 – Transport terrestre	1 652 337,8	2 229 716,3	577 378,5	2 167 161,0
02 – Transport maritime	218 506,1	229 270,7	10 764,6	198 349,5
03 – Transport aérien	73 604,1	97 246,3	23 642,2	52 117,5
04 – Commission des transports du Québec ^d	11 820,0	12 256,0	436,0	12 178,8
02 – Administration et services corporatifs	71 226,5	157 418,3	86 191,8	404 720,1
01 – Direction	9 315,8	8 771,7	-544,1	9 766,5
02 – Services corporatifs	53 763,5	66 452,6	12 689,1	62 613,7
03 – Planification, recherche et développement	8 147,2	10 103,6	1 956,4	9 228,6
04 – Modification comptable-Paiements de transfert	-	72 090,4	72 090,4	135 740,7
05 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	-	-	187 370,6
TOTAL	2 027 494,5	2 725 907,6	698 413,1	2 834 526,9
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	49 000,0	41 834,8	-7 165,2	250 034,3
TOTAL	2 076 494,5	2 767 742,4	691 247,9	3 084 561,2
Budget d'investissement				
01 – Infrastructures et systèmes de transport	175 579,1	170 409,9	-5 169,2	66 879,9
01 – Transport terrestre	117 380,4	128 060,6	10 680,2	30 033,7
02 – Transport maritime	5 623,7	495,8	-5 127,9	11 816,9
03 – Transport aérien	52 300,0	41 678,8	-10 621,2	24 538,2
04 – Commission des transports du Québec ^d	275,0	174,7	-100,3	491,1
02 – Administration et services corporatifs	6 531,8	5 521,6	-1 010,2	4 660,3
01 – Direction	15,9	-	-15,9	-
02 – Services corporatifs	6 490,0	5 521,6	-968,4	4 660,3
03 – Planification, recherche et développement	25,9	-	-25,9	-
TOTAL	182 110,9	175 931,5	-6 179,4	71 540,2

a. Budget de dépenses 2023-2024, incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance, présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

b. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

c. Comptes publics 2022-2023.

d. La Commission des transports du Québec présente un rapport annuel de gestion distinct.

La baisse des dépenses en 2023-2024 par rapport à celles de 2022-2023 s'explique principalement par la diminution de l'affectation au Fonds des réseaux de transport terrestre de 341,9 millions de dollars, occasionnée essentiellement par :

- une diminution de 187,4 millions de dollars en raison de l'application en 2022-2023 de la nouvelle norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- une diminution de 471,5 millions de dollars liée aux aides financières anticipées de 2022-2023;
- une hausse de 265,0 millions de dollars pour poursuivre l'appui au transport collectif.

En 2023-2024, les dépenses du Ministère dépassent de 691,2 millions de dollars le budget voté par l'Assemblée nationale. Le Ministère a obtenu des crédits additionnels afin de soutenir les dépenses suivantes :

- 287,8 millions de dollars en affectation au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le changement d'application de la norme sur les paiements de transfert;
- 265,0 millions de dollars en affectation au Fonds des réseaux de transport terrestre pour l'appui au transport collectif;
- 77,2 millions de dollars pour l'entretien hivernal, principalement attribuable à l'augmentation du coût des contrats de déneigement et déglacage.

En 2023-2024, le budget d'investissement du Ministère a été utilisé principalement pour la réhabilitation des chemins de fer de la Gaspésie et Québec Central ainsi que pour les infrastructures aéroportuaires. Ces investissements ont été plus élevés qu'en 2022-2023.

Fonds des réseaux de transport terrestre

Les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre sont affectés au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- des autres activités liées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi qu'au financement de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et celle de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière destinés aux véhicules hors route;

- d'un programme d'aide financière pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi délivré avant le 15 novembre 2000;
- du développement, de l'amélioration, de la conservation et de l'entretien des infrastructures de transport actif et de leurs accessoires.

Revenus et dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE REVENUS ET DE DÉPENSES 2023-2024 ^a [1]	REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 MARS 2024 ^b [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	REVENUS ET DÉPENSES RÉELS 2022-2023 ^c [4]
Revenus				
Droits et permis ^d	1 367 936,0	1 402 321,4	34 385,4	1 341 076,2
Taxe sur les carburants	2 067 000,0	2 137 649,2	70 649,2	2 141 637,5
Autres revenus	2 041 871,3	2 342 968,6	301 097,3	2 698 008,2
TOTAL DES REVENUS	5 476 807,3	5 882 939,2	406 131,9	6 180 721,9
Dépenses				
Rémunération	323 383,3	359 162,6	35 779,3	319 525,0
Fonctionnement	2 098 981,7	2 308 132,8	209 151,1	2 036 945,3
Transfert	2 349 553,1	2 348 932,1	-621,0	2 543 809,7
Créances douteuses	8 735,5	8 797,4	61,9	8 836,2
Service de la dette	871 858,0	927 587,8	55 729,8	844 227,2
TOTAL DES DÉPENSES	5 652 511,6	5 952 612,7	300 101,1	5 753 343,4
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	-	-	-	-
TOTAL	5 652 511,6	5 952 612,7	300 101,1	5 753 343,4
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-175 704,3	-69 673,5	106 030,8	427 378,5
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 322 690,9	2 151 486,6		1 304 951,1
Redressement affectant les exercices antérieurs	-	-		419 157,0
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	1 146 986,6	2 081 813,1		2 151 486,6

- Budget de dépenses 2023-2024, incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance, présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.
- Revenus et dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
- Comptes publics 2022-2023 retraités pour tenir compte de l'application des normes comptables portant sur les revenus et sur les partenariats public-privé.
- À l'exception de la portion des revenus des droits perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour financer le contrôle routier et une partie des dépenses relatives à la gestion de l'accès au réseau routier.

Revenus

Les revenus réels du Fonds des réseaux de transport terrestre ont diminué de 297,8 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice financier 2022-2023. Cette diminution s'explique principalement par un revenu d'affectation en baisse de 187,4 millions de dollars reçu du Ministère, en raison de l'application en 2022-2023 de la nouvelle norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Le Fonds

d'électrification et de changements climatiques a également versé 103,8 millions de dollars de moins comparativement à 2022-2023 pour sa contribution aux actions administrées par le Fonds des réseaux de transport terrestre étant donné que, pour l'exercice 2022-2023, celui-ci avait contribué exceptionnellement au financement du réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec.

L'écart de 406,1 millions de dollars entre les revenus réels prévus au 31 mars 2024 et le budget 2023-2024 s'explique principalement par des revenus d'affectation reçus par le Ministère de 265,0 millions de dollars pour l'appui au transport collectif et de 287,8 millions de dollars en ce qui a trait au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cependant, ces hausses sont compensées par des revenus moins élevés en transferts fédéraux qu'en 2022-2023. L'entente bilatérale intégrée ayant été prolongée jusqu'au 31 mars 2034, la contribution fédérale est étalée sur une plus longue période.

Dépenses

Les dépenses prévues du Fonds des réseaux de transport terrestre ont augmenté de 199,3 millions de dollars comparativement à celles de l'exercice financier précédent. Cette variation est essentiellement attribuable à :

- une hausse de 219,4 millions de dollars en lien avec un jugement de la Cour supérieure qui condamne le gouvernement du Québec à payer aux propriétaires de taxis la perte de valeur des permis;
- une hausse de 265,0 millions de dollars des aides financières pour poursuivre le soutien au transport collectif;
- une hausse de 110,8 millions de dollars associée au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- une hausse de 65,6 millions de dollars des aides financières pour l'acquisition d'autobus hybrides;
- une baisse de 468,0 millions de dollars en lien avec les aides financières accordées en 2022-2023 pour le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes et pour les projets de transport collectif.

Outre le montant en lien avec le jugement de la Cour en faveur des titulaires d'un permis de propriétaire de taxi pour la perte de la valeur des permis ainsi que les aides financières additionnelles mentionnées, la variation des dépenses par rapport au budget de 300,1 millions de dollars est également attribuable à :

- des dépenses de 216,0 millions de dollars de moins qu'attendu concernant le Programme d'aide au développement du transport collectif des personnes visant à mettre en place et à améliorer les services de transport collectif;
- des dépenses de 109,2 millions de dollars de moins qu'attendu associées au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre

Le Fonds des réseaux de transport terrestre est responsable du financement d'investissements de développement, d'amélioration et de conservation des infrastructures routières et de leurs accessoires. Ces activités sont principalement financées par des revenus provenant des droits d'immatriculation, des taxes sur les carburants et des partenariats public-privé.

Valeur des investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre^a (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023-2024 ^b [1]	INVESTISSEMENTS PRÉVUS AU 31 MARS 2024 ^c [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	INVESTISSEMENTS RÉELS 2022-2023 ^d [4]
Travaux routiers				
Conservation des chaussées	745 808,2	932 814,1	187 005,9	756 919,2
Conservation des structures supérieures	1 257 299,9	1 528 495,1	271 195,2	901 317,3
Conservation des structures locales	120 238,3	161 281,8	41 043,5	102 811,3
Amélioration du réseau routier	248 173,3	253 963,1	5 789,8	151 520,9
Développement du réseau routier	718 770,1	694 662,3	-24 107,8	779 998,9
SOUS-TOTAL DES TRAVAUX ROUTIERS	3 090 289,8	3 571 216,4	480 926,6	2 692 567,6
Autres	51 286,2	43 642,4	-7 643,8	27 790,6
TOTAL	3 141 576,0	3 614 858,8	473 282,8	2 720 358,2

a. Les données présentées prennent en compte uniquement la valeur en immobilisations.

b. Budget de dépenses 2023-2024, incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance, présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

c. Revenus et dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

d. Comptes publics 2022-2023.

Les sommes investies en 2023-2024 relativement aux travaux routiers ont été supérieures de 878,6 millions de dollars à celles de l'exercice 2022-2023. Cette augmentation découle principalement des efforts consentis pour la conservation des structures supérieures.

Les prévisions budgétaires sont établies en fonction de l'enveloppe décennale du Plan québécois des infrastructures 2023-2033 et selon l'information détenue au moment de leur élaboration. Les projets de tous les axes du réseau routier semblent avoir connu un taux de réalisation plus élevé qu'anticipé, à l'exception du développement du réseau routier.

Plan pour une économie verte – Fonds d'électrification et de changements climatiques

En vertu de l'Entente relative à la coordination de la lutte contre les changements climatiques, qui encadre la mise en œuvre des actions financées du Plan pour une économie verte 2030, il a été convenu que des sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques seraient spécifiquement transférées au Fonds des réseaux de transport terrestre. L'Entente prévoit l'utilisation de ces sommes pour des mesures applicables au transport en commun et à des programmes d'aide financière qui favorisent le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes, à l'exception du véhicule de promenade ayant un seul occupant. Ces mesures permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

En 2023-2024, le Fonds des réseaux de transport terrestre a encaissé une somme de 333,6 millions de dollars en provenance du Fonds d'électrification et de changements climatiques. Pendant la même période, des dépenses admissibles totalisant 299,7 millions de dollars ont été réalisées.

Le budget de dépenses 2023-2024 indiqué aux tableaux ci-dessous correspond aux montants du Fonds d'électrification et de changements climatiques autorisés par le Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030, puisque le Plan de mise en œuvre 2023-2028 a été adopté après le 31 mars 2023. Cela explique l'écart entre le budget et les dépenses de plusieurs mesures, puisque leur mise en œuvre en 2023-2024 se base sur le budget autorisé conformément au Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030.

Dépenses admissibles du Fonds des réseaux de transport terrestre en vertu du Plan pour une économie verte 2030 sur les changements climatiques (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 ^a [1]	DÉPENSES ESTIMÉES AU 31 MARS 2024 ^b [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	DÉPENSES RÉELLES 2022-2023 ^c [4]
Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi	1 600,0	151,4	-1 448,6	3,0
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes - Volet autobus urbains électriques ^d	79 200,0	-	-79 200,0	-
Programme d'électrification du transport scolaire ^d	35 400,0	113 253,1	77 853,1	52 597,9
Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport des personnes par autobus interurbains et privés	15 600,0	691,6	-14 908,4	900,0
Programme d'aide au développement du transport collectif ^d	222 700,0	148 374,6	-74 325,4	208 404,8
Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ^d	18 000,0	35 472,3	17 472,3	83,7
Programme d'aide aux nouvelles mobilités	3 000,0	1 661,2	-1 338,8	-
Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (Mesure du Plan québécois des infrastructures 2023-2033)	-	136,7	136,7	228 500,0
TOTAL	375 500,0	299 740,9	-75 759,1	490 489,4
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	-	-	-	-
TOTAL	375 500,0	299 740,9	-75 759,1	490 489,4

a. Budget de dépenses 2023-2024, crédits et dépenses des portefeuilles.

b. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

c. Comptes publics 2022-2023.

d. Mesure dont le budget 2023-2024 a été ajusté après le 31 mars 2023 dans le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030.

En 2023-2024, des dépenses de 113,3 millions de dollars ont été imputées au Programme d'électrification du transport scolaire, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées au transport scolaire au Québec et à favoriser l'usage des autobus électriques dans le transport scolaire au Québec en visant un taux d'électrification de 65 % d'ici 2030. La variation des dépenses prévues par rapport à l'exercice précédent est liée aux acquisitions et aux installations d'infrastructures de recharge relatives aux autobus scolaires électriques plus élevées. Des dépenses de 35,5 millions de dollars ont été imputées au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, qui vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements des personnes. La variation des dépenses prévues par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que les premiers versements des projets autorisés en 2022-2023 ont majoritairement été effectués en 2023-2024.

De plus, 148,4 millions de dollars ont été imputés au Programme d'aide au développement du transport collectif. Les actions de ce programme visent tout particulièrement à accroître l'utilisation du transport collectif sur l'ensemble du territoire québécois par l'amélioration des services et par la promotion des modes de transport autres que l'automobile, et ce, dans le but de stimuler la relance du transport collectif et de contribuer à l'atteinte des objectifs et des cibles du Plan pour une économie verte 2030. La variation des dépenses prévues par rapport à l'exercice précédent est liée aux retards d'autorisations des aides financières en 2023-2024 dus aux difficultés d'établir une nouvelle méthode de calcul des aides financières conforme aux *Directives pour la quantification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre liées aux actions du Plan pour une économie verte 2030 et à son plan de mise en oeuvre*.

De plus, le Ministère impute directement au Fonds d'électrification et de changements climatiques des dépenses liées à des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport des marchandises et à des mesures en électrification des transports et en adaptation aux impacts des changements climatiques, conformément à l'Entente. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, des dépenses totalisant 29,0 millions de dollars ont été attribuées au Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Dépenses imputées au Fonds d'électrification et de changements climatiques en vertu du Plan pour une économie verte 2030 sur les changements climatiques (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 ^a [1]	DÉPENSES ESTIMÉES AU 31 MARS 2024 ^b [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	DÉPENSES RÉELLES 2022-2023 ^c [4]
Programme Écocamionnage ^d	36 000,0	26 758,7	-9 241,3	15 182,6
Programme en efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire ^d	7 700,0	1 002,7	-6 697,3	215,3
Mesures en électrification des transports (bornes de recharge sur routes)	1 300,0	1 172,7	-127,3	432,0
Électrification des véhicules d'urgence et autres véhicules	-	60,4	60,4	-
Risques infrastructures publiques - transport	500,0	4,9	-495,1	-
Vulnérabilité et adaptation des infrastructures dans le Nord	300,0	0,2	-299,8	-
TOTAL	45 800,0	28 999,6	-16 800,4	15 829,9
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	-	-	-	-
TOTAL	45 800,0	28 999,6	-16 800,4	15 829,9

a. Budget de dépenses 2023-2024, crédits et dépenses des portefeuilles.

b. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

c. Comptes publics 2022-2023.

d. Mesure dont le budget 2023-2024 a été ajusté après le 31 mars 2023 dans le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030.

En 2023-2024, afin de soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement, des dépenses de près de 26,8 millions de dollars ont été imputées au Fonds d'électrification et de changements climatiques dans le cadre du programme Écocamionnage. Le programme Écocamionnage 2021-2024 a bénéficié d'investissements supplémentaires de 46,4 millions de dollars dans le Plan de mise en œuvre 2022-2027, ce qui explique la hausse des dépenses par rapport à l'exercice précédent.

L'écart par rapport au budget s'explique par des sommes qui n'ont pas été utilisées au maximum de leur capacité, particulièrement dans les secteurs où la transition électrique est encore confrontée à certains écueils comme dans le transport lourd de marchandises, le transport aérien ou le transport maritime.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Le Fonds a été constitué en 2008 avec la décision de déployer des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de la circulation aux feux rouges (mesure de contrôle automatisé). Le Fonds permet de couvrir le coût des acquisitions, les frais d'entretien et d'exploitation des appareils (appelés « systèmes de détection ») ainsi que tous les frais afférents au traitement et à la gestion des constats d'infraction. Également, depuis 2017, le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière permet de soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant

d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route. Ce programme est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les cinémomètres photographiques et les appareils de surveillance aux feux rouges.

Budget et résultats financiers du Fonds de la sécurité routière (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE REVENUS ET DÉPENSES 2023-2024 ^a [1]	REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 MARS 2024 ^b [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	REVENUS ET DÉPENSES RÉELS 2022-2023 ^c [4]
Revenus				
Amendes et frais judiciaires	60 902,6	74 066,5	13 163,9	55 365,3
Frais d'exécution	1 285,2	1 843,1	557,9	1 204,1
Autres revenus	-	114,2	114,2	290,9
TOTAL DES REVENUS	62 187,8	76 023,8	13 836,0	56 860,3
Dépenses				
Coordination et mise en œuvre	3 271,7	1 536,3	-1 735,4	1 602,3
Activités policières	8 566,3	7 310,3	-1 256,0	6 543,7
Traitement et gestion des constats	22 617,5	20 907,6	-1 709,9	17 115,3
Exploitation et entretien des équipements et des sites	5 831,3	4 854,8	-976,5	4 695,7
Programme d'aide en sécurité routière et autres transferts	39 073,4	30 335,5	-8 717,9	8 201,6
TOTAL DES DÉPENSES	79 360,2	64 964,5	-14 395,7	38 158,6
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	-	-	-	-
TOTAL	79 360,2	64 964,5	-14 395,7	38 158,6
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-17 172,4	11 059,3	28 231,7	18 701,7
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	97 278,6	96 143,3		77 441,6
Redressement affectant les exercices antérieurs		-7 850,5		
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	80 106,2	99 352,1		96 143,3

a. Budget de dépenses 2023-2024, incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance, présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

b. Revenus et dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

c. Comptes publics 2022-2023.

Revenus

L'augmentation des revenus de 19,2 millions de dollars par rapport à 2022-2023 est principalement attribuable au nombre plus élevé de constats d'infraction signifiés au cours de l'exercice et à une part plus importante des infractions détectées dans une zone de travaux routiers où l'amende est doublée. Les revenus de l'exercice 2023-2024 sont plus élevés que prévu au budget de 13,8 millions de dollars pour les mêmes raisons.

Dépenses

L'augmentation des dépenses de 26,8 millions de dollars par rapport à 2022-2023 est principalement attribuable à l'approbation des aides financières pour la part désignée de l'excédent à remettre aux municipalités collaborant aux activités de contrôle automatisé.

La diminution des dépenses de 14,4 millions de dollars par rapport au budget s'explique principalement par :

- des dépenses non réalisées en honoraires pour entreprendre la mise en œuvre du plan de déploiement de nouveaux systèmes de détection;
- des créances douteuses moins élevées;
- des frais moins élevés pour l'entretien des systèmes de détection pour pallier les événements non prévus;
- des dépenses de transfert non réalisées pour le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Fonds aérien

Le Fonds aérien soutient les ministères et les organismes du gouvernement du Québec dans la réalisation de leur mission respective, à tout moment, sept jours sur sept. Il exploite un parc diversifié d'une vingtaine d'aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions du Fonds sont :

- le transport sanitaire aérien, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux : évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt au Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la Société de protection des forêts contre le feu, ailleurs au Canada, en vertu d'une entente pancanadienne, et ailleurs dans le monde, selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- la surveillance aérienne du territoire, les recherches et les sauvetages, en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins en déplacements des membres des équipes ministérielles, grâce au nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Budget et résultats financiers du Fonds aérien (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE REVENUS ET DÉPENSES 2023-2024 ^a [1]	REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 MARS 2024 ^b [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	REVENUS ET DÉPENSES RÉELS 2022-2023 ^c [4]
Revenus				
Services aériens	102 806,6	100 558,2	-2 248,4	87 192,4
Autres	1 800,0	2 414,2	614,2	1 643,8
TOTAL DES REVENUS	104 606,6	102 972,4	-1 634,2	88 836,2
Dépenses				
Traitements et avantages sociaux	27 640,4	29 741,3	2 100,9	26 727,8
Fonctionnement	64 273,7	62 194,5	-2 079,2	50 919,2
Amortissement des immobilisations corporelles	9 626,7	8 932,4	-694,3	8 382,0
Frais financiers	786,0	679,3	-106,7	809,8
TOTAL DES DÉPENSES	102 326,8	101 547,5	-779,3	86 838,8
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	-	-	-	-
TOTAL	102 326,8	101 547,5	-779,3	86 838,8
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	2 279,8	1 424,9	-854,9	1 997,4
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	64 866,2	65 008,1		63 010,7
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	67 146,0	66 433,0		65 008,1

- a. Budget de dépenses 2023-2024, incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance, présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.
- b. Revenus et dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
- c. Comptes publics 2022-2023.

Revenus

Puisque les revenus proviennent de la refacturation de la quasi-totalité des dépenses aux partenaires, l'écart entre les revenus estimés et le budget ainsi que l'écart entre les revenus de l'exercice courant et de l'exercice précédent s'expliquent par les variations des dépenses.

Dépenses

L'augmentation des dépenses pour les traitements et avantages sociaux de 3 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent est attribuable principalement à l'augmentation salariale révisée de 4,3 % pour 2023-2024, à l'ajout de nouveaux postes et à la nouvelle prime de double compétence pour les pilotes. Ces mêmes raisons justifient le dépassement de 2,1 millions de dollars des dépenses estimées de traitements et avantages sociaux par rapport au budget.

La hausse des dépenses de fonctionnement de 11,3 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent est due principalement à :

- une augmentation de 3,2 millions de dollars des dépenses en fournitures et approvisionnements;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars des dépenses en entretien et réparations;
- une augmentation de 1,7 million de dollars des dépenses en loyers et locations causée par une hausse du nombre de nolisements d'aéronefs;
- une augmentation de 1,2 million de dollars des frais de relève externe.

La diminution des dépenses estimées de fonctionnement par rapport au budget est causée par la baisse du prix du carburant depuis le moment de l'établissement du budget, ce qui a entraîné une économie de 2,1 millions de dollars.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports. Il est destiné au financement des activités de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Fonds est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus du Fonds proviennent de la location clés en main de véhicules, des services de génie-conseil, de la formation des conductrices et des conducteurs, de la réparation et de l'entretien des véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parc de véhicules et de la fourniture de carburant.

Budget et résultats financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant (en milliers de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE REVENUS ET DÉPENSES 2023-2024 ^a [1]	REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 MARS 2024 ^b [2]	ÉCART [3] = [2] - [1]	REVENUS ET DÉPENSES RÉELS 2022-2023 ^c [4]
Revenus				
Location	123 351,1	121 400,4	-1 950,7	112 361,0
Réparation et entretien	13 210,4	14 019,6	809,2	12 377,1
Carburant	25 460,5	20 506,1	-4 954,4	24 483,6
Contributions du gouvernement	1 448,0	1 892,8	444,8	995,3
Autres	575,0	929,0	354,0	326,3
TOTAL DES REVENUS	164 045,0	158 747,9	-5 297,1	150 543,3
Dépenses				
Traitements et avantages sociaux	37 930,7	36 694,9	-1 235,8	34 284,2
Fonctionnement	78 564,8	76 786,8	-1 778,0	73 113,3
Amortissement des immobilisations corporelles	38 078,6	38 629,5	550,9	35 935,5
Frais financiers	7 670,9	8 608,4	937,5	5 777,7
TOTAL DES DÉPENSES	162 245,0	160 719,6	-1 525,4	149 110,7
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	-	-	-	-
TOTAL	162 245,0	160 719,6	-1 525,4	149 110,7
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 800,0	-1 971,7	-3 771,7	1 432,6
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 718,2	28 799,4	81,2	27 366,8
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	30 518,2	26 827,7	-3 690,4	28 799,4

- a. Budget de dépenses 2023-2024, incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance, présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.
- b. Revenus et dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
- c. Comptes publics 2022-2023.

Revenus

L'augmentation des revenus de location par rapport à l'exercice précédent est causée principalement par l'indexation tarifaire des taux de location et les transferts de véhicules au Fonds de gestion de l'équipement roulant dans le cadre du Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant. En comparaison avec le budget, la diminution s'explique principalement par le nombre d'ajouts et de remplacements de véhicules moins élevé qu'anticipé dans la mise en œuvre du Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant.

La diminution des revenus de carburant par rapport à l'exercice précédent est principalement due à la diminution des prix sur le marché et à une baisse des quantités (litres) vendues. En comparaison avec le budget, les mêmes justifications expliquent la diminution constatée.

Dépenses

L'augmentation des frais financiers par rapport à l'exercice précédent et au budget est attribuable aux hausses du taux d'intérêt moyen et de l'encours moyen sur la marge de crédit du Fonds de gestion de l'équipement roulant.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles occupent une place stratégique au Ministère, notamment parce qu'elles soutiennent la réalisation de sa mission, l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2023-2027, ainsi que le respect des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. De plus, les ressources informationnelles contribuent à l'amélioration de la performance organisationnelle et sont au cœur de la transformation numérique ministérielle et gouvernementale. Elles permettent aussi des innovations relativement à la prestation de services à la clientèle, dans les façons de faire de son personnel et dans les relations avec les fournisseurs et les partenaires.

Le plan de transformation numérique

Conformément aux exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles et la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, le Ministère a présenté la première édition de son plan de transformation numérique en 2023-2024. Grâce à ce plan, qui se réalisera sur un horizon de quatre ans, le Ministère prévoit améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens en modernisant les infrastructures de transport, et en rendant les services gouvernementaux plus accessibles et efficaces, et se distinguer dans la préparation du Québec à l'ère des transports intelligents et des villes connectées. Les 28 initiatives prévues à la feuille de route du plan évoluent comme prévu et certains livrables sont déjà réalisés.

Les principales réalisations associées aux ressources informationnelles

En plus des travaux liés au plan de transformation numérique, des initiatives ont été réalisées pour assurer la continuité des services, le déploiement et l'amélioration de systèmes et d'infrastructures, et aider à la prise de décisions.

Maintien des actifs informationnels

Le Ministère réalise annuellement des travaux pour maintenir l'état de santé de ses actifs informationnels, réduire les risques liés à la désuétude et ouvrir la voie aux nouvelles technologies. Voici quelques exemples :

- Le remplacement de tous les équipements de télécommunication désuets dans les centres de traitement informatique de Montréal et de Québec a permis de rehausser la disponibilité et d'augmenter la capacité du réseau informatique du Ministère.
- La mise en place des infrastructures qui serviront de fondation pour l'infonuagique détermine les bases de la modernisation des infrastructures technologiques et des systèmes applicatifs pour les prochaines années.

- Le rehaussement et la mise à jour de certains logiciels vers de nouvelles versions plus performantes et plus sécuritaires.
- La réalisation des travaux pour mettre en œuvre la solution cible du plan qui assurera la reprise des centres de traitement informatique du Ministère en cas de sinistre.
- La création d'un centre de pilotage qui garantit une meilleure priorisation et un suivi plus serré de la réalisation et de la performance des projets d'infrastructures technologiques.
- L'instauration d'une nouvelle méthode pour valider l'identité du personnel. Au-delà de la conformité légale, ce projet a également permis d'améliorer la posture de sécurité du Ministère en révisant de manière approfondie les processus et les besoins des différents systèmes concernés.

La sécurité de l'information

La sécurité de l'information est une préoccupation constante au Ministère, et des efforts soutenus se sont poursuivis afin de renforcer la sécurité des systèmes et des infrastructures et conscientiser le personnel à l'importance de la cybersécurité.

Ainsi, le Ministère s'est doté d'une nouvelle Politique de sécurité de l'information et de protection de la vie privée et d'un nouveau Cadre de gestion de la sécurité de l'information. Un processus de révision des accès aux actifs hautement sensibles du Ministère a également été élaboré et mis en application.

Dans le but d'améliorer les réflexes du personnel face aux cyberattaques, des actions de communication ont été déployées au mois d'octobre, trois exercices de simulation d'hameçonnage ont été réalisés et une nouvelle plate-forme de formations a été mise en ligne.

Au cours de l'année 2023-2024, aucun incident de sécurité majeur n'a perturbé la continuité des services au Ministère.

Les réalisations au bénéfice des citoyennes et des citoyens

Certaines réalisations en ressources informationnelles entraînent des effets positifs pour les citoyens, dont :

- le projet de surveillance électronique des ponts, qui a proposé l'utilisation d'une solution qui permet une meilleure analyse et un traitement plus performant des données d'instrumentation qui proviennent de la surveillance électronique de l'état de certains ponts. Ce nouvel outil a permis une surveillance ainsi qu'une analyse plus efficaces des données de comportement associées à certains ouvrages, augmentant par la même occasion la sécurité des usagères et des usagers de la route.

L'expérience employé

Les ressources informationnelles ont amélioré le travail quotidien du personnel, notamment avec :

- l'ajout de fonctionnalités dans l'outil utilisé pour le cheminement électronique des dossiers stratégiques et prioritaires, de même que dans la plate-forme utilisée pour réaliser la dotation en personnel, afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs;
- l'installation d'équipement dans les salles de réunions actuelles pour faciliter la tenue de rencontres en visioconférence et la diffusion de diverses présentations en permettant une connexion simple et rapide d'un ordinateur ou d'une tablette à un écran;
- la mise en fonction d'une solution logicielle de téléphonie pour que les employés puissent recevoir et faire leurs appels professionnels, qu'ils soient au bureau ou en télétravail.

La performance organisationnelle

Les ressources informationnelles ont généré des bénéfices tangibles pour l'organisation, en particulier grâce aux initiatives suivantes :

- Le projet intitulé Dispositif de consignation électronique a consisté à mettre en place de tels appareils dans les véhicules lourds du Ministère, afin de se conformer au règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs. La mise en place d'un dispositif de consignation électronique permet notamment des économies de temps pour les conducteurs qui n'ont plus à remplir les fiches journalières en version papier, d'augmenter l'efficacité du suivi et du contrôle des heures de conduite et de réduire le nombre d'accidents liés à la fatigue.
- La création de la Direction de la gouvernance des données et de l'intelligence artificielle, qui a pour mandat d'assurer la valorisation et la gouvernance des données ainsi que la gestion et l'implantation de l'intelligence artificielle au Ministère. Par l'entremise d'un laboratoire, elle permettra de développer les compétences en intelligence artificielle, de conseiller et d'encadrer l'expérimentation des preuves de concept en la matière.

Les activités et initiatives en ressources informationnelles sont très variées et se déroulent dans un contexte qui présente plusieurs défis. L'objectif de consacrer davantage de budget et de ressources aux nouveaux besoins d'affaires, à l'innovation et à la transformation numérique se poursuit et est essentiel pour permettre au Ministère de demeurer une organisation compétitive et performante.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en équivalent temps complet (ETC) transposé^a

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES 2023-2024 [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES 2023-2024 [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES 2023-2024 [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉ 2023-2024 [4] = [3] / 1 826,3	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉ 2022-2023 [5]	ÉCART [6] = [4] - [5]
Personnel d'encadrement	765 923,7	1 291,9	767 215,6	420,1	402,5	17,6
Personnel professionnel	5 490 402,7	86 784,6	5 577 187,3	3 053,8	2 646,3	407,5
Personnel de bureau, techniciennes et techniciens, assimilées et assimilés	4 633 633,7	147 257,9	4 780 891,6	2 617,8	2 537,5	80,3
Ouvrières et ouvriers, personnel d'entretien et de service	4 396 781,1	267 065,3	4 663 846,4	2 553,7	2 541,1	12,6
TOTAL	15 286 741,2	502 399,7	15 789 140,9	8 645,4	8 127,4	518,0

a. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet sur la base de 35 heures par semaine.

La cible d'heures rémunérées octroyées par le Conseil du trésor pour l'année 2023-2024 était de 15 681 677 heures. Pour 2023-2024, la consommation du Ministère est légèrement au-dessus de la cible, soit à 0,7 %, ce qui représente 107 464 heures rémunérées (soit l'équivalent d'un effectif annuel de 59 employés qui travaillent 35 heures par semaine). Ce résultat dénote un renversement de la tendance observée dans les dernières années, où le Ministère, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, peinait à pourvoir les postes vacants et ainsi à utiliser la totalité des heures rémunérées allouées. Cette amélioration est notamment attribuable à la mise en place de mesures d'attraction favorisant l'embauche de personnel.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique peut être une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 dollars et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	5	363 789,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	991	835 632 592,29 \$
TOTAL	996	835 996 381,29 \$

4.2 Développement durable

Cette section témoigne de l'engagement du Ministère à l'égard du Plan d'action de développement durable, contribuant à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère	1.1. Pourcentage des interventions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : s. o.	50 %	53,0 % (cible atteinte)

Synthèse des activités

Durant l'année 2023-2024, 9 interventions structurantes du Ministère ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité sur les 17 interventions structurantes approuvées au cours de l'année.

Une évaluation de la durabilité a été réalisée sur le plan stratégique du Ministère. De plus, des évaluations de la durabilité ont été menées sur quatre programmes et quatre projets majeurs.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	2. Soutenir la recherche et l'innovation en faveur du développement et de la mobilité durables	2.1. Nombre de projets de recherche et d'innovation démarrés annuellement par le Ministère Mesure de départ : s. o.	1	2 (cible atteinte)

Synthèse des activités

Deux projets de recherche en faveur du développement et de la mobilité durables ont été démarrés en 2023-2024 :

- Le projet portant sur la quantification du stockage et de la séquestration de carbone sur un site de culture de macroalgues en milieu boréal avec l'Université du Québec à Rimouski.
- Le projet portant sur l'étude d'un système de captage et de stockage de CO₂ adapté aux machines fonctionnant à l'aide de moteurs à combustion interne avec l'Institut national de la recherche scientifique.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	3. Intégrer des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité dans les normes des programmes d'aide financière du Ministère	3.1. Pourcentage de programmes de soutien financier normés qui intègrent au moins un critère d'écoresponsabilité et/ou d'écoconditionnalité Mesure de départ : s. o.	55 %	63,3 % (cible atteinte)

Synthèse des activités

En 2023-2024, 63,3 % des programmes de soutien financier intégraient au moins un critère d'écoresponsabilité et/ou d'écoconditionnalité dans leurs normes, surpassant ainsi la cible de 55 %.

Ce résultat s'explique essentiellement par l'implantation d'une démarche proactive visant un accompagnement ciblé pour l'intégration de critères d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité dans les programmes normés du Ministère. À cet égard, lors de la conception ou du renouvellement de tout programme, une évaluation de la durabilité est réalisée à l'aide d'une grille d'analyse. Celle-ci permet d'amorcer, en plus de différents documents fournis, la réflexion en amont, sur les améliorations potentielles à apporter pour que les programmes respectent les principes de développement durable. Par ailleurs, dans le cas des programmes financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs approuve la quantification de la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui découle de la mise en œuvre du programme.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	4. Inclure des indicateurs d'acquisition responsable associés à une composante d'achat, c'est-à-dire à une caractéristique du bien, du service, des travaux de construction, du fournisseur ou encore à une pratique de celui-ci	4.1. Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables Mesure de départ : 3,4 % (2022-2023)	5 %	16,5 % (cible atteinte)

Synthèse des activités

En 2023-2024, le taux d'acquisition responsable s'établit à 16,5 %, surpassant ainsi la cible fixée à 5 %. Ce résultat reflète l'efficacité des démarches entreprises pour guider les unités administratives dans le choix des critères d'acquisition responsable. Le Ministère va poursuivre le soutien aux unités administratives afin d'atteindre les objectifs en matière d'acquisition responsable.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	5. Adapter le progiciel de gestion intégrée des documents pour qu'il réponde aux besoins évolutifs du travail hybride et numérique en intégrant des outils de collaboration	5.1. Intégration de trois modules collaboratifs au progiciel de gestion intégrée des documents Mesure de départ : s. o.	Intégration du module collaboratif I	Intégration du module collaboratif I en cours (cible non atteinte)

Synthèse des activités

Depuis le début du projet d'intégration du module collaboratif I, plusieurs étapes importantes ont été franchies. Des ateliers ont été organisés avec le fournisseur OpenText. Malgré les défis technologiques rencontrés lors de la mise en place de l'environnement de tests, celui-ci a été créé, permettant de commencer les essais exploratoires. En parallèle, l'installation et la configuration des nouveaux modules ont été amorcées et se poursuivent. De plus, des ateliers avec l'équipe de gestion du changement ont eu lieu.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	6. Amorcer une démarche de quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités du Ministère	6.1. Nombre d'activités sous la responsabilité du Ministère pour lesquelles une démarche de quantification des émissions de gaz à effet de serre est amorcée	1/8	1/8 (cible atteinte)
5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation		Mesure de départ : s. o.		

Synthèse des activités

En 2023-2024, une démarche de quantification des émissions de gaz à effet de serre a été amorcée pour une activité : le chantier de construction des projets routiers majeurs pour le projet d'aménagement d'une voie réservée sur l'autoroute 20 en direction est entre Sainte-Julie et Belœil.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	7. Obtenir une certification <i>Leadership in Energy and Environmental Design</i> (LEED) pour les haltes routières modernisées dans le cadre du Plan de modernisation des parcs routiers 2022-2027	7.1. Nombre total cumulé de haltes routières modernisées ayant obtenu une certification LEED Mesure de départ : 1 ^a (2022-2023)	2	2 (cible atteinte)

a. La mesure de départ inscrite au Plan d'action de développement durable 2023-2028 a été révisée. Le cumulatif devait tenir compte de la halte routière de Villeroy certifiée LEED niveau « argent » en 2021-2022. Aucune certification LEED n'a été attribuée au Ministère en 2022-2023.

Synthèse des activités

De la conception à la construction puis à la mise en service, les projets de haltes routières modernisées satisfont aux exigences de certification du système d'évaluation des bâtiments durables LEED établies par l'U.S. Green Building Council et vérifiées par le Conseil du bâtiment durable du Canada. L'aire de service du Point-du-Jour à Lavaltrie s'est vu décerner la certification LEED niveau « argent » le 15 mai 2023. En comptabilisant la halte routière de Villeroy certifiée le 12 octobre 2021, la cible de deux pour 2023-2024 est atteinte.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	8. Réduire la consommation électrique de l'éclairage routier en se tournant vers la technologie d'éclairage à diodes électroluminescentes (DEL)	8.1. Pourcentage du réseau d'éclairage routier modernisé Mesure de départ : s. o.	12 %	16,1 % (cible atteinte)

Synthèse des activités

Le Ministère a dépassé la cible de 12 % du réseau d'éclairage routier modernisé en 2023-2024 avec un résultat de 16,1 %. Au 31 mars 2024, le réseau d'éclairage comptait 13 199 luminaires à DEL sur un total de 82 229.

Les actions suivantes ont notamment permis de mettre en œuvre le plan de modernisation du réseau d'éclairage routier :

- soutenir et encadrer les intervenants territoriaux et les autorités;
- fournir des données d'inventaire et des statistiques permettant le suivi de la progression de la modernisation;
- publier la liste de luminaires à DEL homologués facilitant l'acquisition de ces derniers.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	9. Obtenir une attestation <i>ICI on recycle +</i> pour les parcs routiers du Ministère	9.1. Nombre total cumulé d'aires de service et de haltes routières modernisées ayant obtenu annuellement l'attestation <i>ICI on recycle +</i> Mesure de départ : 0 (2022-2023)	1	1 (cible atteinte)

Synthèse des activités

Des échanges et une rencontre de travail ont eu lieu entre le Ministère et l'organisme RECYC-QUÉBEC pour permettre de cibler le premier parc routier pour l'obtention de l'attestation *ICI on recycle +*, soit la halte routière de Villeroy, et d'obtenir les renseignements sur le formulaire de mesures du programme *ICI on recycle +*. À la suite du dépôt de la demande de candidature, l'attestation, de niveau Performance, a été obtenue le 28 mars 2024.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.8.1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules légers et lourds de l'État	10. Électrifier le parc de véhicules lourds du Ministère	10.1. Nombre total cumulé de camions électriques dans le parc de véhicules du Ministère Mesure de départ : 0 camion électrique loué au Ministère ^a (2022-2023)	5	5 (cible atteinte)

a. La mesure de départ inscrite au Plan d'action de développement durable 2023-2028 a été révisée pour ne présenter que les camions loués au Ministère plutôt qu'en propriété au Centre de gestion de l'équipement roulant pour location au Ministère.

Synthèse des activités

La cible visant à doter le parc de véhicules électriques du Ministère de cinq camions électriques a été atteinte : le parc ministériel comptait cinq camions loués au Ministère au 31 mars 2024. Résultant d'une collaboration entre l'entreprise Lion Électrique inc. et les ingénieurs du Centre de gestion de l'équipement roulant, ces camions représentent une solution entièrement électrique et sécuritaire tout en n'émettant aucun gaz à effet de serre ni pollution sonore. En 2022, le Ministère a lancé un appel d'offres, et la compagnie Lion Électrique inc. s'est vu attribuer le marché.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Cette section présente la quatrième reddition de comptes du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022 qui a été prolongé et sera en vigueur pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Actions en réponse aux priorités régionales

Bas-Saint-Laurent

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
1 – Agir pour l'attractivité de la région	Poursuivre la réalisation des travaux de transformation de la route 185 en autoroute à deux voies par direction pour finaliser le lien entre l'autoroute 20 et le Nouveau-Brunswick	En cours

Capitale-Nationale

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
5 – Assurer la pérennité du transport adapté et collectif	Contribuer à la planification de l'enquête origine-destination de la région de Québec-Lévis en collaboration avec les partenaires du milieu municipal	Réalisée
	Poursuivre l'accompagnement auprès de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale dans le cadre de la planification du projet de réseau structurant de transport en commun	En suspens ^a

- a. Le gouvernement a confié à la filiale Infrastructures de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) le mandat de concevoir une solution de transport structurant afin d'améliorer la mobilité pour la Communauté métropolitaine de Québec. Le gouvernement a également autorisé la Ville de Québec à poursuivre certaines activités et travaux essentiels.

Centre-du-Québec

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
5 – Assurer des services de proximité	Poursuivre la planification du projet d'amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20 afin d'améliorer la sécurité routière	En cours
	Participer au comité Transport piloté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en codéveloppement avec les municipalités régionales de comté de la région	En suspens ^a

- a. Les travaux du comité sont suspendus afin que les acteurs puissent réaliser des travaux préalables d'amélioration du système de transport collectif et déterminer de nouvelles orientations stratégiques.

Chaudière-Appalaches

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
5 – Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches	Poursuivre la planification du projet de remplacement du tablier du pont de Québec	En cours
	Poursuivre la planification du projet du tunnel Québec-Lévis	En cours
	Appuyer le projet d'implantation des mesures prioritaires pour le transport en commun par l'aménagement de voies réservées sur le boulevard Guillaume-Couture	En cours
	Poursuivre la planification de l'interconnexion du transport en commun de Québec et Lévis	En cours
	Réhabiliter le réseau ferroviaire régional entre Charny et Vallée-Jonction sur la rive droite (est) de la rivière Chaudière	En cours
	Réhabiliter la voie ferrée de Vallée-Jonction vers Thetford Mines	En cours
6 – Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches	Collaborer, en tant que propriétaire, aux projets de sentiers de véhicules hors route dans l'emprise du chemin de fer Québec Central menés par les fédérations locales et appuyés, notamment, par la Municipalité régionale de comté des Appalaches	En cours ^a
	Collaborer, en tant que propriétaire, au projet de piste cyclable dans l'emprise du chemin de fer Québec Central mené par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Centre, en partenariat avec les municipalités régionales de comté de Beauce-Sartigan et de La Nouvelle-Beauce	Modifiée ^b En cours

a. Le Ministère collabore aux projets de sentiers de véhicules hors route dans l'emprise du chemin de fer Québec Central menés par les fédérations locales, à l'exception de ceux de la Municipalité régionale de comté des Appalaches où aucun permis n'a été délivré en 2023-2024 en raison de travaux sur l'infrastructure.

b. Dans l'intitulé de l'action, le nom de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche a été remplacé par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Centre à la suite de l'officialisation du changement d'appellation dans la *Gazette officielle du Québec* durant l'été 2022.

Côte-Nord

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
2 – Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications	Entreprendre les travaux de construction de la route 138 entre Kegaska et La Romaine	En cours
	Entreprendre les travaux de construction de la route 138 entre La Tabatière et Tête-à-la-Baleine	Amorcée
	Réaliser les études nécessaires à la préparation des projets de construction de la route 138 entre La Romaine et Tête-à-la-Baleine	En cours
	Réaliser les études nécessaires à la préparation des projets de construction de la route 138 entre La Tabatière et Vieux-Fort	En cours
	Poursuivre les travaux d'amélioration de la route 389	En cours

Gaspésie

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
6 – Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire	Poursuivre la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie par la mise en service du tronçon entre Caplan et Port-Daniel-Gascons	En cours
	Poursuivre la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie par la mise en service du tronçon entre Port-Daniel-Gascons et Gaspé	Nouvelle En cours
	Améliorer le réseau routier contre l'érosion, la submersion et les inondations par le remplacement et la reconstruction de ponts ainsi que la réfection d'ouvrages de protection côtière	En cours

Îles-de-la-Madeleine

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
2 – Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent	Soutenir la mise en place d'une prestation de desserte maritime optimale et pérenne pour la population des Îles-de-la-Madeleine afin d'assurer la mobilité des personnes et des biens ^a	En cours
4 – Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	Effectuer des interventions dans le secteur de La Martinique pour le protéger contre les répercussions de l'érosion	En cours
	Effectuer des interventions à la traverse du détroit entre l'île du Havre aux Maisons et la dune du Nord pour la protéger contre les répercussions de l'érosion	En cours
	Effectuer des interventions à Grosse-Île pour protéger le secteur contre les répercussions de l'érosion	En cours

a. Au besoin, le Ministère accompagne la Société des traversiers du Québec dans ses démarches à cette fin.

Lanaudière

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
6 – Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre intermunicipalités régionales de comté	Réaliser une étude pour l'implantation d'un réseau de mesures préférentielles en transport collectif - Région métropolitaine de Montréal	Modifiée ^a En cours

a. Le nom du projet avait été modifié. Initialement, l'action était de réaliser une étude pour l'implantation d'un réseau métropolitain de voies réservées sur les autoroutes 13, 20, 25, 440 et 640 ainsi que sur la route 116.

Laurentides

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
5 – Optimiser les mobilités des individus et des marchandises	Poursuivre la planification du projet de prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640, qui comprend l'aménagement de voies réservées aux autobus, au covoiturage et aux véhicules électriques	En cours
	Poursuivre la planification de projets visant l'amélioration de la sécurité routière, dont le réaménagement de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge	En cours
	Poursuivre la planification de projets visant l'amélioration de l'autoroute 50 entre L'Ange-Gardien et Mirabel	En cours

Laval

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
9 – Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques	Continuer, dans le respect de ses compétences, à soutenir le projet de Réseau express métropolitain mis de l'avant par la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain	En cours
	Continuer de soutenir l'étude d'un projet structurant de transport collectif de type service rapide par bus dans l'axe des boulevards Notre-Dame et de la Concorde	En cours
	Réaliser une étude pour l'implantation d'un réseau de mesures préférentielles en transport collectif - Région métropolitaine de Montréal	Modifiée ^a En cours
	Poursuivre la planification du projet de prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 qui comprend l'aménagement de voies réservées aux autobus, au covoiturage et aux véhicules électriques	En cours

a. Le nom du projet avait été modifié. Initialement, l'action était de réaliser une étude pour l'implantation d'un réseau métropolitain de voies réservées sur les autoroutes 13, 20, 25, 440 et 640 ainsi que sur la route 116.

Mauricie

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
5 – Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population	Participer à l'instance régionale de concertation en mobilité durable	Non amorcée

Montréal

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
8 – Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie	Poursuivre la préparation du projet d'amélioration de l'autoroute 30 entre Brossard et Boucherville qui prévoit notamment des aménagements favorisant le transport collectif	En cours
	Réaliser les travaux de construction de la phase III du prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Sébastien et Saint-Armand	En cours
	Poursuivre la préparation de la phase IV du prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Armand et la frontière américaine	En cours
	Procéder à l'implantation de 11 nouvelles installations de vidéosurveillance sur le territoire montréalais	En cours
	Réaliser une étude pour l'implantation d'un réseau de mesures préférentielles en transport collectif - Région métropolitaine de Montréal.	Modifiée ^a En cours
	Soutenir l'étude des projets structurants de transport collectif électrique dans les axes du boulevard Taschereau et de la continuité de la ligne jaune du réseau de métro	Modifiée ^b En cours

a. Le nom du projet avait été modifié. Initialement, l'action était de réaliser une étude pour l'implantation d'un réseau métropolitain de voies réservées sur les autoroutes 13, 20, 25, 440 et 640 ainsi que sur la route 116.

b. Ce projet n'est plus sous la responsabilité de CDPQ Infra, cette dernière ayant décidé de se retirer de la planification du projet.

Montréal

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
2 – Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité	Poursuivre la collaboration avec la Ville de Montréal dans le cadre du projet de grand parc de l'Ouest	En cours
	Poursuivre la collaboration avec la Ville de Montréal dans l'établissement de nouveaux liens de transport collectif et actif dans l'emprise de l'autoroute 440	En cours
	Poursuivre la participation à la planification du Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs	En cours
	Poursuivre la coordination de Mobilité Montréal	En cours
8 – Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant	Continuer de soutenir l'étude de projets structurants de transport collectif électrique pour relier l'est et le nord-est de Montréal au centre-ville	Modifiée ^{a, b} En cours
	Soutenir l'Autorité régionale de transport métropolitain dans l'étude de projets structurants de transport collectif électrique pour relier le sud-ouest de Montréal au centre-ville	Modifiée ^a En cours
	Appuyer le projet de service rapide par bus dans l'axe du boulevard Pie-IX	En cours
	Appuyer le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal jusqu'à Anjou	En cours

a. Ce projet avait été scindé en deux projets distincts, soit le projet pour relier l'est et le nord-est de Montréal au centre-ville et le projet pour relier le sud-ouest de Montréal au centre-ville.

b. Ce projet n'était plus sous la responsabilité de CDPQ Infra.

Outaouais

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
2 – Favoriser un développement fort et durable des communautés, fondé sur la solidarité et un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	<p>Maintenir l'accompagnement technique auprès des organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Société de transport de l'Outaouais relativement au développement du réseau et des infrastructures structurantes de transport en commun dans la portion urbaine de la région, dont le projet structurant de transport collectif électrique entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa Transcollines (Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais), notamment avec le développement de l'offre de service dans la zone rurale de la région Le Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais 	<p>Modifiée^a En cours</p> <p>En cours</p> <p>En suspens^b</p>
4 – Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable	Participer à la concertation régionale sur les saines habitudes de vie	En cours

a. L'action avait été modifiée : une précision avait été apportée concernant le projet structurant de transport collectif électrique entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa.

b. L'accompagnement technique auprès du Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais est en suspens afin que les partenaires puissent poursuivre le travail qui déterminera l'offre de services.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

PRIORITÉ	ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
2 – Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; achever l'autoroute Alma-La Baie; développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord	Appuyer les travaux du comité CMAX Transport (comité de maximisation des retombées économiques – volet transport)	Réalisée
	Continuer de collaborer au projet d'écoparc industriel de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay	Réalisée ^a
	Poursuivre les analyses afin d'achever le lien routier Alma-La Baie	En cours
	Poursuivre la mise en œuvre du plan d'intervention pour l'amélioration de la route d'Obedjiwan	En cours

a. L'action s'est conclue par l'entrée en vigueur le 30 mai 2023 d'un règlement visant la création d'un écoparc agro-industriel.

Actions en réponse aux autres objectifs de la stratégie

Décentralisation

Le Ministère n'a déterminé aucune action en matière de décentralisation. Il n'entend pas effectuer le transfert additionnel de fonctions, de pouvoirs, de responsabilités ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention au monde municipal. Ses activités sont très variées et demandent un certain nombre de ressources spécialisées. Le Ministère s'investit auprès des acteurs municipaux et régionaux dans toutes les régions du Québec.

Délégation

Le Ministère n'a déterminé aucune action en matière de délégation. Il ne dispose pas de programme de délégation en faveur des municipalités régionales de comté. Il s'agit davantage de cession d'actifs, principalement dans le cadre de projets routiers.

Régionalisation

Le Ministère n'a déterminé aucune action en matière de régionalisation. Il couvre l'ensemble des régions du Québec par l'entremise de ses directions générales territoriales et de la Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal.

État d'avancement général des actions

RÉGION	ACTION NON AMORCÉE	ACTION AMORCÉE	ACTION EN COURS	ACTION EN SUSPENS	ACTION RÉALISÉE	ACTION ABANDONNÉE	NOUVELLE ACTION	ACTION MODIFIÉE	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bas-Saint-Laurent	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Capitale-Nationale	-	-	-	1	1	-	-	-	2
Centre-du-Québec	-	-	1	1	-	-	-	-	2
Chaudière-Appalaches	-	-	8	-	-	-	-	1	8
Côte-Nord	-	1	4	-	-	-	-	-	5
Estrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie	-	-	3	-	-	-	1	-	3
Îles-de-la-Madeleine	-	-	4	-	-	-	-	-	4
Lanaudière	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Laurentides	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Laval	-	-	4	-	-	-	-	1	4
Mauricie	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Montréal	-	-	6	-	-	-	-	2	6
Montréal	-	-	8	-	-	-	-	2	8
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outaouais	-	-	3	1	-	-	-	1	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	2	-	2	-	-	-	4
TOTAL	1	1	48	3	3	-	1	8	56

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

La proportion de chaussées en bon état est un indicateur d'occupation et de vitalité des territoires.

INDICATEUR D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES	RÉSULTAT 2023
Proportion de chaussées en bon état selon l'indice de rugosité international	76,4 %

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2023-2024, une seule divulgation a été reçue en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, mais elle était non recevable.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier moyen au 31 mars 2024

NOMBRE MOYEN DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
7 082

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

RÉGULIER ^a	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
860	1 330	390	231

a. Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

En 2023-2024, le Ministère a poursuivi ses efforts vers l'atteinte de l'objectif gouvernemental¹⁶ visant une fonction publique qui reflète davantage la diversité de la société québécoise. Pour 2023-2024, 22,7 % des personnes embauchées pour un emploi régulier étaient visées par les programmes et les mesures d'accès à l'égalité en emploi, soit une augmentation de 5,3 points de pourcentage en un an.

Pour toutes les catégories confondues (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire), 463 personnes visées par les programmes et les mesures d'accès à l'égalité en emploi ont été embauchées, ce qui correspond à 16,5 % du recrutement total et représente une augmentation de 2,9 points de pourcentage en un an.

16. Cet objectif consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés et employées (statuts régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire) qui sont des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées.

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées en 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ^b	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi
Régulier ^a	860	175	10	8	7	195	22,7 %
Occasionnel	1 330	103	32	19	8	152	11,4 %
Étudiant	390	51	5	2	3	59	15,1 %
Stagiaire	231	52	4	1	2	57	24,7 %

a. Le nombre d'embauches selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

b. Une personne peut s'identifier à plus d'un groupe cible.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier ^a	19,9 %	17,4 %	22,7 %
Occasionnel	9,7 %	10,5 %	11,4 %
Étudiant	12,3 %	17,7 %	15,1 %
Stagiaire	12,1 %	14,2 %	24,7 %

a. Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Rappel de l'objectif d'embauche

L'objectif est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Le taux de représentativité des groupes cibles parmi l'effectif régulier est de 19,2 % au 31 mars 2024, pourcentage qui est supérieur à celui de l'an dernier (17,1 %).

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (hormis les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024
Anglophones	54	0,8 %	45	0,7 %	52	0,7 %
Autochtones	48	0,7 %	50	0,7 %	57	0,8 %
Personnes handicapées	68	1,0 %	64	0,9 %	58	0,8 %

Rappel de la cible de représentativité

En ce qui concerne les personnes handicapées, l'objectif est d'atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Au 31 mars 2024, les personnes handicapées composaient 0,8 % de l'effectif régulier. Le Ministère poursuit ses efforts en vue d'atteindre le taux de représentativité souhaité pour l'ensemble des groupes cibles.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif total au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif total au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif total au 31 mars 2024
Montréal – Laval	476	35,5 %	494	35,7 %	615	40,6 %
Outaouais – Montérégie	149	16,4 %	174	18,3 %	212	21,4 %
Estrie – Lanaudière – Laurentides	61	7,4 %	65	7,5 %	77	8,2 %
Capitale-Nationale	249	9,3 %	270	10,2 %	287	10,9 %
Autres régions	65	2,7 %	69	2,8 %	98	3,8 %

Rappel des cibles de représentativité

En ce qui concerne les membres des minorités visibles et ethniques, l'objectif est d'atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal – Laval : 41 %;
- Outaouais – Montérégie : 17 %;
- Estrie – Lanaudière – Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- Autres régions : 5 %.

La cible du regroupement des régions de l'Outaouais et de la Montérégie est dépassée. Pour les autres régions, le Ministère poursuit ses efforts afin d'atteindre les cibles.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (TAUX)
Minorités visibles et ethniques	42	9,7 %

Rappel de la cible de représentativité

En ce qui concerne les membres des minorités visibles et ethniques, l'objectif est d'atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement, ce qui est atteint.

Femmes

En raison de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total de femmes est de 28,7 % : celles-ci composent 37,3 % de l'effectif régulier moyen et 19,5 % de l'effectif occasionnel moyen. Grâce à ses activités, le Ministère contribue activement à la promotion des emplois à caractère traditionnellement masculin auprès des femmes. Ces réalisations sont présentées à la section 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes.

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	RÉGULIER ^a	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	860	1 330	390	231	2 811
Nombre de femmes embauchées	326	272	145	63	806
Taux d'embauche des femmes	37,9 %	20,5 %	37,2 %	27,3 %	28,7 %

a. Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENT DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	432	3 038	1 966	398	-	1 402	7 236
Nombre total de femmes	131	1 275	953	307	-	41	2 707
Taux de représentativité des femmes	30,3 %	42,0 %	48,5 %	77,1 %	-	2,9 %	37,4 %

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹⁷

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

ACTIVITÉ D'ATTRACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Participation à 13 salons de l'emploi visant les groupes cibles	Membres de minorités visibles et ethniques, femmes, Autochtones, personnes handicapées	s. o.
Participation à sept activités de réseautage visant les groupes cibles	Membres de minorités visibles et ethniques, femmes, Autochtones, personnes handicapées	s. o.
Participation à quatre activités de réseautage et de recrutement destinées aux femmes	Femmes	s. o.
Publication d'une manchette intranet pour introduire, aux employés et aux cadres du Ministère, le nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028	Membres de minorités visibles et ethniques, femmes, Autochtones, personnes handicapées	s. o.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Conformément à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, les ministères et organismes sont tenus d'accompagner d'une analyse d'impact réglementaire tout projet de loi ou de règlement visé par la politique lorsqu'il est soumis au Conseil des ministres. En 2023-2024, le Ministère a publié quatre analyses d'impact réglementaire qui concernaient :

- le projet de loi modifiant la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- le projet de loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière;
- le projet de réforme de la Loi sur l'expropriation;
- le projet de règlement modifiant le Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves.

17. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, femmes, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

En 2023-2024, le Ministère a poursuivi le développement de la prestation électronique de services pour les demandes de permis spéciaux de circulation et la délivrance de ces permis. Au terme de cette démarche, le Règlement sur le permis spécial de circulation sera bonifié. Cette mise à jour réglementaire permettra de réaliser ces mesures identifiées dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 :

- rendre accessibles des permis spéciaux de circulation de classe 5 qui ne nécessitent pas la réalisation des expertises avant d'être délivrés à une plus grande variété de configuration de véhicules;
- établir des critères clairs d'attribution des permis des classes 6 et 7 pour permettre aux transporteurs de faire des demandes qui ne seront pas refusées et éviter ainsi les délais supplémentaires.

Allègement administratif

En 2023-2024, le Ministère a amélioré le visuel de la page Web « Nous joindre » afin d'en optimiser l'ergonomie et de permettre aux citoyennes et aux citoyens, dès la création en ligne d'une demande, de joindre les documents exigés pour l'analyse du dossier.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Le Ministère utilise la section de son site Web sur l'accès aux documents pour effectuer les publications qui sont prescrites en vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues^a

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	699
--	-----

a. Au 31 mars 2023, 56 demandes d'accès reçues en 2022-2023 étaient en inventaire.

En 2023-2024, le Ministère a reçu 699 demandes d'accès à des documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il s'agit d'une augmentation de 13,8 % par rapport au nombre de demandes enregistrées l'année précédente.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et du délai de traitement^a

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	408	5	-
21 à 30 jours	270	3	-
31 jours et plus (le cas échéant)	3	-	-
TOTAL	681	8	-

a. Au 31 mars 2024, 57 demandes d'accès reçues en 2023-2024 étaient en inventaire.

Pour l'année financière 2023-2024, le Ministère a traité 99,6 % des demandes d'accès dans le délai fixé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, soit 20 jours avec une possibilité de prolongation de 10 jours sur avis à la personne demanderesse avant l'échéance du premier délai. De ces demandes, 59,9 % ont été traitées dans un délai de 20 jours et moins.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et la décision rendue

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	176	1	-	s. o.
Partiellement acceptée	243	5	-	Art. 1, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 60, 101
Refusée (entièrement)	55	-	-	Art. 9, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 28.1, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 48, 51, 53, 54, 56, 59, 137.1
Autres ^a	216	2	-	Art. 48, désistement

a. Cette donnée comprend les demandes pour lesquelles aucun document n'a été trouvé, les demandes de transfert vers d'autres organismes publics ainsi que les cas de désistement de la demanderesse ou du demandeur.

En 2023-2024, tous les documents ont pu être transmis à la personne demanderesse pour 25,4 % des demandes d'accès. Pour 35,5 % de celles-ci, l'information n'a été divulguée qu'en partie. Pour 7,9 % des demandes, la transmission des documents a été refusée. Les motifs de refus généralement invoqués sont la confidentialité des renseignements financiers et techniques appartenant au Ministère ou des renseignements fournis par des tiers ainsi que des analyses, des avis et des recommandations utilisés dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Pour 22,0 % des demandes, aucun document n'a été trouvé, alors que 8,0 % des demandes ont été transférées vers d'autres organismes et 1,3 % des demandes ont fait l'objet d'un désistement. Parmi les décisions rendues, aucun dossier n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et 15 dossiers, soit 2,2 % des demandes d'accès traitées, ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	-
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	15

Le Ministère s'est également conformé aux exigences législatives et réglementaires en diffusant de façon continue, dans son site Web, les documents et les renseignements prescrits par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

De plus, diverses activités en matière de protection des renseignements personnels ont été réalisées, dont :

- une présentation sur la sensibilisation en matière de renseignements personnels lors de la Journée internationale de la protection des renseignements personnels et de la vie privée. Plus de 800 employés du Ministère étaient présents;
- une manchette intranet portant sur l'adoption du Programme en protection des renseignements personnels et de la vie privée au Ministère;
- la formulation de 184 avis de soutien-conseil en protection des renseignements personnels;
- l'amélioration des mesures de sécurité entourant l'utilisation du numéro d'assurance sociale dans les formulaires;
- une formation obligatoire sur la protection des renseignements personnels pour tous les employés du Ministère.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

QUESTION	RÉPONSE
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui.
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui.
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Le comité permanent s'est réuni une fois afin de faire le point sur les travaux en cours en lien avec la directive linguistique ministérielle. La rencontre s'est tenue le 28 mars 2024. En plus de cette rencontre, il y a eu plusieurs consultations des membres du comité permanent tout au long de l'année.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Oui. Une page intitulée « Langue française » a été créée sur l'intranet, entre autres afin de présenter l'émissaire de la langue française au Ministère, de décrire son rôle et d'indiquer au personnel l'adresse courriel à utiliser pour la contacter. De plus, l'émissaire a participé à plusieurs rencontres au sein de diverses unités administratives du Ministère afin de sensibiliser le personnel aux nouvelles dispositions d'exemplarité de la Charte de la langue française.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

QUESTION	RÉPONSE
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non.
Si vous avez une directive particulière : <ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : • Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle? 	s. o.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?	Oui.
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	Quatre situations.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française?	<p>Le personnel en général a été informé en continu au sujet de la directive du ministre de la Langue française et de la directive du Ministère, en cours de rédaction, tout au long de 2023-2024.</p> <p>Cependant, cet élément n'a pas pu être mesuré au cours de 2023-2024. Le Ministère compte plus de 8 300 employés au 31 mars 2024, dont un bon nombre travaille sur le terrain sans disposer d'un accès facile aux technologies de l'information, contexte qui rend inefficace une consultation menée par voie électronique.</p> <p>Une consultation par échantillonnage, telle qu'elle est proposée par le ministre de la Langue française aux ministères et organismes ayant plus de 3 000 employés, sera menée pendant l'exercice 2024-2025.</p>

Politique linguistique de l'État

QUESTION	RÉPONSE
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p> <p>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :</p>	<p>Oui.</p> <p>La page intranet intitulée « Langue française » décrit le devoir d'exemplarité de l'Administration et explique comment le Ministère mettra en œuvre ce devoir. On y trouve également un ensemble d'outils produits par le ministère de la Langue française afin de guider l'Administration quant à l'application du nouveau cadre législatif, dans divers contextes particuliers, ainsi que des actualités informant le personnel sur l'évolution du dossier Langue française au Ministère.</p> <p>De plus, plusieurs mesures permettent au Ministère d'assurer la qualité du français dans les communications écrites ou orales. L'équipe des services linguistiques a notamment traité 1 688 demandes de révision linguistique ou de correction d'épreuves. Des capsules linguistiques ont été publiées sur l'intranet et des outils linguistiques ont également été mis à la disposition de tous les employés.</p> <p>Des mesures ont également été mises en place au cours de l'année 2023-2024 en vue de l'application de cette indication inscrite à la Politique linguistique de l'État « Avant d'utiliser une autre langue que le français, tout organisme de l'Administration s'assure, en le vérifiant au cas par cas, qu'il est dans une situation exceptionnelle prévue exclusivement à cet effet dans la Charte de la langue française ». Ainsi, chaque demande de traduction fait l'objet d'une analyse en lien avec la Charte de la langue française et les règlements afférents; l'autorisation de traduire est donnée par l'émissaire de la langue française du Ministère.</p>

QUESTION	RÉPONSE
<p>L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est exigé? • est souhaitable? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : 97 • Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : 128 • Effectif total du ministère ou de l'organisme au 31 mars 2024 : 8 339

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Ministère, l'année 2023-2024 a été marquée par :

- la poursuite du partenariat avec l'organisme Les Elles de la construction afin de favoriser l'intégration des femmes dans les métiers traditionnellement masculins au Ministère. Tout au long de ce partenariat, des actions, dont la parution de contenu dans l'infolettre de l'organisme, ont permis une plus grande visibilité du Ministère. Ce partenariat a également comme objectif d'augmenter la représentativité des groupes cibles, dont celui des femmes, au sein du Ministère;
- l'appui du Ministère, pour la 19^e année, au concours *Chapeau, les filles!* et son volet Excellence Science par l'octroi de bourses afin d'inciter les jeunes femmes à s'intéresser davantage à des secteurs d'activité à prédominance masculine dans le domaine des transports;
- l'appui du Ministère aux femmes étudiant dans un programme de formation professionnelle menant à un métier non traditionnel du Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais par l'octroi d'une bourse;
- la participation à un congrès dans le domaine de l'ingénierie, afin de promouvoir à l'aide d'un kiosque les actions du Ministère pour favoriser la place des femmes dans les milieux non traditionnels et encourager les étudiantes à choisir des domaines majoritairement masculins. L'objectif de cette activité est d'augmenter la représentativité des groupes cibles, dont celui des femmes, au sein du Ministère;

- un travail de sensibilisation aux enjeux liés aux inégalités entre les sexes par la diffusion de manchettes sur l'intranet portant sur la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, la Journée internationale des droits des femmes et les Journées d'action contre la violence faite aux femmes;
- la diffusion de manchettes intranet afin de valoriser les modèles féminins travaillant au Ministère dans des domaines non traditionnels;
- la sensibilisation des employés et des gestionnaires aux enjeux liés à la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel par la diffusion de manchettes intranet et d'ateliers de sensibilisation à l'intention des gestionnaires offerts par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- une manchette intranet du sous-ministre pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

4.10 Politique de financement des services publics

Le Ministère est responsable des revenus qu'il perçoit, ainsi que des revenus des fonds spéciaux qui relèvent de lui. La présente reddition de comptes concerne le Ministère, le Fonds des réseaux de transport terrestre, le Fonds aérien et le Fonds de gestion de l'équipement roulant.

Pour les biens et services actuellement tarifés

- Les sommes les plus importantes recueillies par le Ministère proviennent des revenus perçus des usagers et des usagers routiers pour l'immatriculation de leur véhicule, ainsi que de la gestion des ports. Outre ces revenus, le Ministère en perçoit peu de la vente de biens et services.
- La majeure partie des revenus tarifaires du Fonds des réseaux de transport terrestre provient des revenus des droits d'immatriculation et des droits sur les permis de conduire. Les autres types de revenus tarifaires du Fonds proviennent des postes de péage de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30, des redevances de transport rémunéré de personnes par automobile, des haltes routières, de la location de terrains et de bâtiments, de la vente ou de l'usage de matériel et de fournitures, d'aide technique et de soutien ainsi que des revenus d'emprises routières.
- Le Fonds aérien finance ses services en refacturant les coûts de fonctionnement à ses partenaires pour l'extinction des feux et en faisant la location d'un dispositif d'entraînement de vol.
- Les revenus du Fonds de gestion de l'équipement roulant proviennent principalement de la location de la machinerie, des équipements et autres, ce qui lui permet d'assurer l'autofinancement de l'ensemble de ses activités.

**Liste des revenus de tarification perçus, coûts et niveau de financement atteint en 2023-2024
(en milliers de dollars)**

	REVENUS ^a	COÛTS	NIVEAU DE FINANCEMENT		
			ATTEINT	VISÉ	
Ministère					
Droits et permis					
Droits et permis – Immatriculation ^b	46 613,1		La majorité des revenus tarifés est perçue par la Société de l'assurance automobile du Québec.		
Droits portuaires	1 705,5				
Vente de biens et services					
Terrains et bâtiments	19,5				
Location de terrains, de bâtiments et autres	1 673,3				
Divers	90,5				
TOTAL	50 101,9				
Fonds des réseaux de transport terrestre					
Droits et permis					
Droits et permis – Immatriculation ^{c,d}	1 131 890,0		En vertu de la Loi sur l'administration financière, le Fonds des réseaux de transport terrestre doit s'autofinancer selon ses modalités de gestion.		
Conducteurs et chauffeurs (permis)	118 399,8				
Immatriculation (contribution au transport en commun) ^e	92 500,5				
Redevances – Transport rémunéré de personnes par automobile	26 120,3				
Autres droits et permis	71,5				
Vente de biens et services					
Location de terrains, bâtiments et autres	1 054,2				
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	371,3				
Péage de l'autoroute 25 ^f	99 785,1				
Péage de l'autoroute 30 ^{f,g}	45 852,2				
Divers	29,6				
TOTAL	1 516 074,5				
Fonds aérien					
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	14,1		Le budget de dépenses du Fonds aérien est équilibré puisque les coûts de fonctionnement sont refacturés aux partenaires, à l'exception des revenus autonomes, qui peuvent générer un certain surplus.		
Extinction de feux – Québec	36 893,7				
Extinction de feux – Entente avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada	1 536,5				
Extinction de feux – Entente hors Canada	4 960,8				
TOTAL	43 405,1				
Fonds de gestion de l'équipement roulant					
Location de machinerie, d'équipement et autres	22 455,4		Le Fonds de gestion de l'équipement roulant doit s'autofinancer.		
TOTAL	22 455,4				

- a. Revenus préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
- b. Cela inclut les permis spéciaux de circulation et les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées.
- c. Cela inclut la portion des montants prélevés sur les immatriculations des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.
- d. Cela inclut les revenus associés aux véhicules hors route.
- e. Cette contribution n'est pas un tarif au sens de la Loi sur l'administration financière et n'a donc pas à être soumise à l'indexation.
- f. Cela inclut la part versée au partenaire.
- g. En raison des travaux sur le pont de l'Île-aux-Tourtes, le péage sur l'autoroute 30 a été suspendu à plusieurs reprises durant l'année 2023-2024.

Base de tarification et d'indexation

	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS		MODE D'INDEXATION DES TARIFS	
	BASE	DATE	BASE	DATE
Ministère				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation ^a	1991
Terrains et bâtiments	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Location de terrains, bâtiments et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation ^a	1991
Conducteurs et chauffeurs (permis)	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation ^a	1991
Immatriculation (contribution au transport en commun)	Données administratives	1991	-	-
Location de terrains, bâtiments et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Péage de l'autoroute 25	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Péage de l'autoroute 30	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Fonds aérien				
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	Prix du marché	2014	Prix du marché	2024
Extinction de feux – Québec	Coût des services	Continu	Coût réel	2024
Extinction de feux – Entente avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada	Coût des services	2015	Indice des prix à la consommation du Canada	2024
Extinction de feux – Entente hors Canada ^b	Prix du marché	2021	Indice des prix à la consommation du Québec	2024
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Location de machinerie, d'équipement et autres	Coût des services	Continu	Indice des prix à la consommation	2023

a. Depuis le 1^{er} janvier 2023, et jusqu'au 31 décembre 2026, l'indexation annuelle de ce tarif est plafonnée à 3 % en vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (chapitre I-7.1), sanctionnée le 9 décembre 2022.

b. Une entente a été signée avec la Californie en 2021 et elle est valide jusqu'en 2024. Une annexe est signée annuellement pour l'indexation des tarifs selon l'indice des prix à la consommation du Québec.

Pour les nouveaux biens et services

Aucun nouveau bien ou service nécessitant une tarification n'a été ajouté en 2023-2024.

Pour les biens et services qui pourraient être tarifés

L'inventaire des produits et services réalisé au Ministère dans le cadre de la Politique de financement des services publics a révélé que la majorité des produits et services pouvant être tarifés le sont déjà. Un suivi annuel sur cette question est réalisé par l'intermédiaire du registre ministériel des tarifs.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le Ministère n'a pas entrepris de travaux visant à établir le coût de revient de ses biens et services non tarifés.

4.11 Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant

Le Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant a été approuvé par le Conseil du trésor le 28 mars 2022. Le Centre de gestion de l'équipement roulant a été mandaté pour procéder à la mise en œuvre de l'intégration des véhicules et de l'équipement roulant du gouvernement du Québec, par clientèle, sur un horizon de quatre ans.

Progression de l'intégration des ministères et organismes dans le parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant

PHASE D'INTÉGRATION	MINISTÈRES ET ORGANISMES INTÉGRÉS AU 31 MARS 2024	MINISTÈRES ET ORGANISMES À INTÉGRER D'ICI LE 31 MARS 2025	MINISTÈRES ET ORGANISMES À INTÉGRER D'ICI LE 31 MARS 2026
1	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ^a Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ^a		
2	Société de l'assurance automobile du Québec	Ministère de l'Enseignement supérieur et son réseau Ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau	
3		Ministère de l'Éducation et son réseau Société des établissements de plein air du Québec	
4			Sûreté du Québec

a. L'intégration du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et des Forêts se fait en deux étapes en raison du transfert de véhicules entre ces deux ministères à la suite de leur remaniement. La première étape d'intégration est réalisée pour ces deux ministères.

La structure de gouvernance établie en 2022-2023 contribue à assurer la mise en œuvre du plan d'intégration. Des rencontres des comités directeurs et stratégiques de chaque ministère ou organisme visé par les phases 1 et 2 se sont tenues tout au long de l'année. Ces rencontres ont permis de préparer et d'assurer l'intégration de ces ministères et organismes sur le plan opérationnel, et également de partager des informations afin de faciliter la gestion du changement. Les rencontres de démarrage des comités directeurs et des rencontres de comité stratégique du ministère de l'Éducation (phase 3) et de la Sûreté du Québec (phase 4) ont aussi eu lieu en 2023-2024.

En 2023-2024, le Ministère a développé un outil pour le traitement des données recueillies par les ministères et organismes afin de faciliter la création des propositions financières et budgétaires. Cet outil a été très utile pour produire les propositions pour le réseau de la santé et le sera pour les prochaines phases d'intégration.

